CONDITIONS:

ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année : dix piastres pour la feuille destinée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsque l'abonné ne voudra pas faire payer à un domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES.—Une piastre par carré de douze lignes, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes au moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces.—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agens pour navires, bâtimens et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80. Ces abonnements se paient à l'année et à l'avance.

Les ANNONCES des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de boutique &c. &c. devront payer au taux des annonces ordinaires.

Les ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

Les ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire d'affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes faites par autorité de justice, ventes de plantations, habitations, esclaves, marrons, animaux épaves ou errans &c. &c., lui seront portées en compte séparé et aux prix ci-dessus énoncés.

Les ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il n'y ait un répondant.

Les THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs, paieront $150.

Les ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

CITY-HOTEL,
Encoignure des rues Commune et du Camp

M. ET Mme G. Shall, ont le plaisir d'annoncer à leurs amis et au public, que cette maison si favorablement connue sous le nom de *Bishop's Hotel*, sera ouverte mercredi, 14 du courant, pour recevoir la bonne société.

Ils viennent de faire réparer en entier cette maison et la meubler partout, et donnent l'assurance aux voyageurs et aux citoyens de la ville qu'ils ne négligeront rien pour soutenir la haute réputation qu'a acquis cet établissement.

Une collation sera servie à 11 heures dans la matinée du 14 courant, à laquelle le public est généralement invité. 13 nov—1m

SIROP ANTI-GOUTTEUX DE BOUBEE.—Le soussigné vient de recevoir cinquante caisses du susdit sirop et une lettre de M. F. Boubée, le nommant le seul dépositaire de son remède à la Nouvelle-Orléans, à la place de MM. Lataste & Brulatour.

Les nombreux certificats que M. Boubée a obtenus en Europe, ne laissent aucun doute sur l'efficacité de son remède contre la goutte et les rhumatismes; ici même on pourrait en obtenir d'une foule de personnes bien connues, qui se réjouissent chaque jour d'avoir rencontré un aussi puissant remède; en effet, quoi de plus précieux qu'un remède dont une seule dose porte un soulagement immédiat, chez l'homme le plus anciennement atteint de ces cruelles maladies, goutte et rhumatisme, et le met à même de vaquer à ses affaires; aussi en continuant le traitement dans un cas ancien, les attaques ne se reproduisent que fort rarement, et avec beaucoup moins d'intensité, elles n'ont même pas lieu quand on prend le remède à temps dans les cas nouveaux ou pas trop anciens, le traitement régulier obtient guérison complète. A. A. PEYCHAUD,
13 nov No. 123, rue Royale.

AVIS— Bte. JUETTE, rue Toulouse, No. 51, vient de recevoir par le navire Zampa, de Nantes, 200 paniers Guignolet véritablement d'Angers ler qté.
6 caisses de 100 boîtes petits pois chaque,
5 do. Conserves alimentaires,
1 do. 160 boîtes truffes naturelles,
6 do. Sardines à l'huile, G. & P.
6 do. Fraises et cerises,
6 do. Broses et balais 9 nov—1m

SUCRE.—54 boucauts de beau sucre, en débarquement de la goëlette Créole, au bas de la rue St. Louis et à vendre par BARTHET & Co.
15 nov 30, rue Toulouse.

BUREAU DE LA COMPAGNIE du chemin de fer de Nashville et de la Nouvelle-Orléans—Nouvelle-Orléans le 14 novembre 1838.—Traites sur New York, à vendre en sommes convenables aux acheteurs à UN POUR CENT de prime.
JAMES H. CALDWELL,
14 nov Président.

H. & W. ANDERSON,
Nos. 83 & 84, rue Tchoupitoulas.
Importeurs directs de toutes descriptions, de Vins, Eau de vie et liqueurs étrangères.
27 nov

UNE BELLE CHEVELURE

EST de tous les ornemens, celui qui pare le mieux la figure humaine. Combien en la perdant, la physionomie change et s'empreint du sceau d'une vieillesse prématurée! On ose à peine se découvrir dans un grand nombre évite la société dans la crainte de s'exposer aux rires et aux sarcasmes de leurs connaissances; le reste de la vie de ces personnes s'écoule dans la solitude. Enfin la perte même de la fortune ne remplit pas les cœurs généreux d'une jeunesse passante que celle des cheveux. Pour parer à ces inconvéniens, le BAUME DE COLUMBIA D'OLDRIGE arrête à la première application la chute des cheveux et peu de bouteilles les remettent dans le même état. Il fait croître aussi les cils et les favoris, empêche les cheveux de grisonner, et leur rendent leur souplesse, les fait onduler en boucles gracieuses. Un grand nombre de certificats de personnes des plus respectables que produisent les propriétaires, démontrent l'efficacité du *Baume d'Oldrige*.

Lisez la Liste suivante.

Mr. Robert Wharton ex-maire de Philadelphie certifie de la haute réputation des messieurs dont les noms suivent après.

Les soussignés, par les présentes, certifient que nous avons fait usage du Baume de Columbia, découvert par J. Oldrige, et avons trouvé que non-seulement il a empêché les cheveux de tomber, mais les ressuscite dans leur état naturel.

W. Thatcher Sr.—Ministre Méthodiste Section St-George, No. 86, Se rue Nord.
John P. Inglis —331 Arch st.
John D Thomas, M D—163 Race st.
John S. Furey.—101 Spruce st.
Hugh Macarty,—243 South 7th st.
John Gard Sr—123 Arch st.

Ces messieurs sont âgés et ceux qui connaissent à porter perruque, qui ne pourraient peut-être n'en pas reconnaître toutes les qualités bienfaisantes, mais pourtant, il ne doit rester aucun doute dans l'opinion du public, quand on considère que trois des signataires ont passé la cinquantaine et que les deux autres ont passé la trentaine.

Du Maire de la ville de Philadelphie, Etat de la Pensylvanie.

Je, Robert Wharton, maire de Philadelphie, certifie par les présentes que je connais très bien Messieurs J. P. Inglis, John S. Furey et Hugh Macarty, dont les noms sont apposés au certificat ci-dessus, qu'ils sont des hommes respectables et de bonnes mœurs et que pleine foi et entière foi peut être accordée à leur certificat. En foi de quoi, j'ai signé la présente et fait apposer le sceau de mon office.
ROBERT WHARTON, Maire.

PRECAUTION.—Observer que chaque bouteille du baume véritable a une couverture splendide, sur laquelle sont représentées les chutes du Niagara, le nom de l'agent, &c.

A vendre en gros et en détail, par Comstock & Co, seuls agents pour l'Amérique et Fletcher Sr, près Maiden Lane une porte au-dessous de Pearl st, New York, et par un ou plusieurs pharmaciens dans toutes les villes de l'Union. Aussi par Simmons, Hyatt & Co, Magasin de Peignes et de Variétés, 70, rue de Chartres 2 fév—1an

MARRONNAGES.

$25 DE RECOMPENSE

S'EST absenté de chez son maître, dimanche, le 25 courant, dans l'après-midi, le mulâtre RUBENS, d'un teint un peu rougeâtre, taille 5 pieds 4 pouces, charpentier et menuisier de son état, et propre à faire un peu de tout avec adresse, domestique, cocher, etc. Il est âgé de 27 à 28 ans et était vêtu, lorsqu'il s'absenta, d'une lévite couleur marron, d'un pantalon à carreaux et d'un chapeau noir. Ses cheveux sont très crépus, et il porte de petites cicatrices sur l'estomac. Il se présente bien et son langage est très doux. L'anglais et le français lui sont également familiers.

Les capitaines de bateaux et de navires sont prévenus de ne point louer ni recevoir à leur bord cet esclave, et la récompense ci-dessus sera allouée à quiconque le logera dans une des geoles de cette paroisse ou de cet Etat, ou qui pourra donner quelques renseignements à son égard, dans ce dernier cas on s'adressera au bureau de cette feuille. 28 nov

$5 DE RECOMPENSE.—Partie marronne depuis trois semaines, la négresse MATHILDE, âgée de 15 ans, d'environ cinq pieds de hauteur, complexion maigre, parlant anglais et français, d'origine anglaise et appartenant à Monsieur Bogereau. Elle a une cicatrice au milieu du front. Lors de son départ elle avait un robe rose à fleurs blanches et pardessous une robe de flanelle rouge qui s'aperçoit au bas du cou. Ladite récompense sera donnée à la personne qui la ramènera chez Mme Lussan, sa maîtresse rue St. Philippe, entre Royale et Bourbon. On croit que la dite négresse se tient du côté de Lafayette. 29 nov

$200 DE RECOMPENSE pour l'arrestation de mon domestique WILLIAM, marron depuis le 5 d'août; il est excessivement intelligent et très malin, s'habillant très bien, âgé d'environ 25 ans, taille de cinq pieds, quatre à six pouces, peau rougeâtre, jolis cheveux, taille fine. Le dit nègre a travaillé long-temps à l'Hôtel de l'Amérique du Nord. Il est à supposer qu'il cherchera à s'embarquer pour la Mobile. Deux cents piastres seront données pour son arrestation hors de l'Etat et cent s'il est pris dans l'Etat.
Paroisse St-Bernard, 4 milles de la ville
24 nov—6, 3ps NEUVILLE BIENVENU.

CONDUIT à la geole de la paroisse de Jefferson, un nègre se nommant William, et se disant appartenir à M. Fiora, demeurant sur la côte. La taille dudit nègre est d'environ cinq pieds et demi, grêle et d'un noir peu foncé. Le propriétaire voudra bien le retirer en se conformant à la loi.
29 sept M. J. GARCIA—shérif

CENT CINQUANTE PIASTRES

De récompense seront payées pour l'arrestation de l'esclave EDWARD, appartenant à M. Alcée La Branche. Ledit esclave a été vu en ville, ainsi qu'au bas du rail road Pontchartrain où on le croit tient un cabaret. Edward se fait appeler parfois Hill, et a pour habitude de changer souvent de nom; c'est un griffe âgé d'environ 24 ans, taille de 5 pieds 4 à 5 pouces, figure ronde, cheveux épais, dents grosses. Edward se fait aussi passer pour libre et est probablement muni de faux papiers de liberté. Les capitaines de navires, de bateaux à vapeur et autres sont prévenus de ne pas le recevoir, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois. S'adresser à F. J FORSTALL & BROTHER,
12 sept—2fps 3, Front Levée.

DETENU à la geole de la paroisse St. Bernard, un petit mulâtre nommé MADISON, se disant appartenir à M. Jacques Barine, de la Nouvelle-Orléans. Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi.
Paroisse St. Bernard, 28 août 1838.
FRANCOIS GARIC—shérif

ENTREPOT DE VOITURES DE LA LOUISIANE—No. 46 et 48, rue Royale.—Les soussignés invitent respectueusement les habitans et autres à examiner leur grand assortiment de VOITURES récemment reçues et à vendre à leur établissement. [11 nov—1] H. BEACH & Co.

ESPECES demandées par G. R. STRINGER,
23 nov 50, rue du Canal.

BEURRE ET FROMAGE—20 caisses fromage en pains de sucre, 10 fréquins beurre de Goshen excellente qualité, en débarquement du navire Alabama, en face du marché aux légumes. S'adresser au capitaine Barry, à bord, ou à H. O. AMES,
24 nov 46, rue du Camp.

IL a été conduit au syndic soussigné du 3me arrondissement de la paroisse de Jefferson, les animaux épaves suivants, savoir:

Un Cheval bai marqué D. L. sur la cuisse droite, ayant le pied gauche de derrière blanc.

Une jument baie, ayant une étampe ressemblant à E. I. sur la cuisse et l'épaule droite, aussi le front et les quatre pieds blancs, avec son suivant qui est un mulet gris de souris, n'ayant aucune étampe apparente.

Un cheval alezan moucheté, blanc sur le dos et n'ayant aucune étampe apparente.

Si lesdits animaux ne sont pas réclamés d'ici au treize décembre prochain, ils seront vendus à l'enchère publique, ledit jour à dix heures du matin, au lieu du dépôt, chez Mr. Lagroue Labarre.
Paroisse de Jefferson, le 29 novembre 1838,
30 nov—3 R. BEAUVAIS, syndic.

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à vendre par VAN WYCK & Co,
1er déc 35, rue du Camp.

ECOLES.

MOYEN D'APPRENDRE A LIRE EN 20 Leçons.—M. VANNIER, Géomètre-Arpenteur, ancien élève institeur du canal de Bourgogne, auteur de la Méthode abréviative pour enseigner à LIRE LE FRANÇAIS EN 20 LEÇONS, offre de mettre cet admirable résultat en pratique, soit dans des leçons particulières, soit dans les cours qui seront ouverts tous les jours, depuis 8 heures du matin, jusqu'à 10 heures du soir, rue de Chartres, No. 150, entre les rues Toulouse et St-Louis, ou rue Ste-Anne, No. 64.

Le Professeur appliquera la même Méthode abréviative d'enseignement, modifiée toutefois d'après l'intelligence des élèves, à l'Ecriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Algèbre, le Dessin linéaire, le Toise, la Tenue de Livres, et à tout ce qui concerne la comptabilité.
Leçons en ville. 27 nov

Nouvelle Orléans.
PENSIONNAT DES DAMES VERNIES,
Encoignure St. Philippe et Royale.
Grande pension par trimestre $72
Demi pension par mois 12
Externat par mois 9

Cette Pension a toujours de bons professeurs pour la Classe Française, la Classe Anglaise, la Langue Espagnole, le Dessin, la Musique, la Danse et l'Ecriture. 8 nov—6m.

ACADEMIE DE DANSE.
NOUVELLE METHODE.

M. J. DEVOTI, depuis plus de deux ans professeur au couvent des dames du Sacré-Cœur et dans les collèges de Bâton-Rouge et Jefferson, a l'honneur d'informer les dames et messieurs de la Nouvelle-Orléans, qu'il a ouvert son cours chez Mme. Lefey, No. 80, rue Royale, entre Conti et Bienville.

Il enseignera la tenue, les pas les plus modernes, les valses, les figures nouvelles des quadrilles.

Les leçons auront lieu trois fois par semaine, l'après midi à 4 heures pour les dames, et le soir à 7 heures pour les messieurs, au prix de $8 par mois, payable d'avance. Les leçons particulières au prix de $12 pour douze cachets.

Tous les mois, afin de constater les progrès des demoiselles, il y aura, en présence de leurs parens, une réunion dans l'académie.

Il espère que les personnes qui apprécient cette partie complémentaire de toute bonne éducation voudront bien lui continuer leurs suffrages.

S'adresser à Mr. A. Ducas, chez Mr. St-Louis et passage de la Bourse. 14 nov

ECRITURE *Courante et Ornée* enseignée à l'Académie de Calligraphie de M. DOLBEAR, à l'encoignure des rues du Canal et Passage de la Bourse. Le patronage étendu, accordé dans diverses parties des Etats Unis, à leur méthode d'enseigner et à les nouvelles applications qu'ils reçoivent de personnes qui désirent acquérir la science ainsi que la pratique de la calligraphie, les ont engagés à établir des académies permanentes à New York, la Nouvelle-Orléans et Mobile: et leur intention est d'offrir plus de facilités pour acquérir l'art de la calligraphie, que dans aucune autre institution du pays. Les personnes qui auront commencées dans une des académies, auront le privilège d'être admises dans les autres sans charge additionnelle. Les dames et messieurs sont invités à visiter l'établissement. Des spécimens peuvent être vus à toute heure du jour, des progrès rapides chez des personnes de 8 à 50 ans qui ont reçu des leçons dans cette ville.

On enseigne aux dames une écriture légère et épistolaire; comme aussi diverses écritures ornées convenables pour les albums, billets de faire part, &c.

On enseigne aux hommes une écriture hardie et expéditive de nature à faciliter les transactions d'affaires, en évitant le temps perdu à déchiffrer les hiéroglyphes de la plupart des hommes d'affaires, et à donner aux commis une main élégante et vive.

Les heures de leçons sont disposées de manière à convenir à chaque élève, et afin d'accommoder toutes les personnes dont les occupations ne le permettent pas de prendre des leçons dans la journée, il y a une CLASSE DU SOIR qui commence à sept heures et demie.

Le nombre des leçons n'est pas limité, mais toute personne après avoir commencé, est invitée à continuer jusqu'à ce qu'elle écrive assez bien pour aucun genre d'affaires; ce qui est de l'intérêt de l'élève et de l'institution.

Il sera fait une déduction libérale aux familles et aux classes, dans toutes les parties de la ville.

Les dames qui le préféreront pourront recevoir des leçons chez elles. On exécute des écritures ornées de la manière la plus élégante. On exécute des diplômes, cartes et billets de faire part, dans le goût le plus recherché.

La science de la "Caligraphie de Dolbear" à l'usage des écoles et des personnes qui veulent apprendre elles-mêmes, convient à tous les âges, donnant une aisance et une hardiesse qui ne peuvent être acquises d'après aucune autre méthode. 23 oct—6m

MR. Jh. MONCENOT, Professeur de Danse, nouvellement arrivé, a l'honneur d'informer les dames et messieurs de la Nouvelle-Orléans, qu'il donnera des leçons particulières partout où il sera appelé.

Il enseignera les pas les plus nouveaux et les plus gracieux, ainsi que les valses.

M. Jh. Moncenot n'ayant pas l'honneur d'être connu, désirerait trouver un pensionnat ou une réunion de jeunes gens, afin de leur montrer de suite, pour prouver par le moyen de cette nouvelle méthode, qu'il peut mettre à même les personnes qui ont le moins de dispositions à danser aussi qu'à valser, qu'elles peuvent le faire avec grâce et facilité, en trente leçons.

Les personnes qui voudraient apprendre les danses de caractère, comme la gavotte, l'anglaise, la cracovienne et tous les pas tirés de ces danses, ainsi que ceux d'été, pourront également s'adresser à lui. Prix $8 par mois, trois leçons par semaine; les 12 cachets $12.

Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, sont priées d'écrire à son domicile, rue Dauphine et St-Philippe, No. 283, où il donnera des leçons les mardi, jeudi et samedi, le matin pour les dames de dix heures à midi, et pour les messieurs, de quatre heures à sept heures du soir. 22 nov—3ps 15j

PENSION DE DEMOISELLES,
Rue Philippe, auprès du Gouvernement,
DIRIGEE PAR MADAME GRANET.
CONDITIONS :

Demi-pension	par mois	$16	"
Externat	do	10	"
Piano	do	1 8	"
Harpe	do	8	"
Dessin	do	6	"
Danse	do	6	"
Chant	do	10	"
Usage du Piano	do	1	"
Espagnol	do	8	"

1° Les livres, ardoises &c, se paient séparément.
2° Un mois commencé se paie en entier.
3° Les paiements se font régulièrement chaque mois.
4° Il n'est fait aucune déduction pour les absences pour les vacances.
Madame Granet est secondée par des maîtres choisis et M. Granet fait lui même les classes de français.

Institution Jefferson.
Préparatoire au Collège Jefferson et autres, dirigée par B. GRANET, docteur ès-lettres.
PASSAGE DE LA BOURSE, ENTRE CONTI & BIENVILLE.
Ce local a été choisi de préférence à tout autre. Il est le point plus favorable à ce genre d'établissement. On n'y entend aucun bruit de voitures, et rien ne distrait l'attention des élèves.

L'INSTITUTION JEFFERSON est divisée en deux parties. La première partie ou division élémentaire comprend les diverses branches de l'éducation ordinaire en Français et en Anglais. La seconde partie embrasse le Latin, le Grec, les Mathématiques &c.
L'exactitude, l'ordre et la discipline y sont exigés et observés.

CONDITIONS.

Classe élémentaire par mois	$10
Classe supérieure	15
Langue Espagnole	6

10 Les Livres, Ardoises et Papiers se paient séparément.
2o. Un mois commencé se paie en entier.
3o. Il n'est fait aucune déduction pour les absences, les congés ou les vacances.
4o. Les paiemens doivent se faire régulièrement tous les mois.
HEURES DE CLASSE de 8 1/2 à 3, excepté le jeudi. 19 septembre

CALLIGRAPHIE.

MR. LEON DUTREUIL connu à la N. O. par ses différens ouvrages Calligraphiques, a l'honneur d'informer les personnes qui désireraient acquérir une *Ecriture* élégante et propre au Commerce, qu'il se charge de l'enseigner en 30 ou 36 leçons.—Sa Méthode est celle adoptée en France par le Conseil Royal de l'Instruction Publique et suivie dans la plupart des Institutions de Paris.

Il professe également les écritures Ronde et Gothique, et les ornemens qui doivent accompagner cette dernière.

Leçons en ville et chez lui passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville.

N. B. M. L. Dutreuil continuera d'exécuter sur les Albums, musique, pièces de vers et autres morceaux quelconques d'ornement et de goût; réglemens et contrôles de la Légion de la Louisiane ainsi qu'il a commencé pour la compagnie des Gardes d'Orléans; en un mot tout ce qui est du ressort de l'Ecriture.
6 nov—1m

LES soussignés reçoivent par les navires Rubicon venant du Havre, Créole et Chevalier de Liverpool, une grande diversité d'articles dont les principaux sont ci-dessous désignés:

MEUBLES FRANCAIS.

Pianos, lits, bureaux pour comptoir, &c, lits-de-repos, armoires à glace, secrétaires, commodes, toilettes de genres nouveaux et variés, lavabos de, fauteuils à mécanique, dito à la Voltaire, dito de bureaux, tables rondes à dessus de marbre, dito à jeu, dito assorties en formes, qualités et grandeurs, guéridons, écrans, glaces de toutes dimensions, miroirs à barbe, casiers à musique.

MEUBLES D'ENFANTS.

Un assortiment choisi avec goût, d'articles de ce genre, en acajou et palissandre, tels que:—Lits, armoires à glace et autres, commodes, secrétaires, toilettes, lavabos, fauteuils, chaises, &c.

ORNEMENTS D'APPARTEMENTS.

Lustres en cristal taillé, très élégants, placards, pendules divers genres, nouveaux modèles, candelabres plaqués, dito en bronze, vases en porcelaine de tous genres, dito en cristal, tableaux, garnitures de portes et fenêtres en cuivre et bois doré, pateres, flambeaux, lampes, carcelles et autres.

SERVICES DE TABLE.

Grand assortiment de porcelaine blanche, dorée et à décors, consistant en services à dîner, dito à dessert, dito à déjeuner, dito à thé.

Cristaux des tailles et formes les plus élégants, tels que carafes, compotiers de goûts divers, coupes pour dessert, verres à boire, dito à vin, dito à Madère, dito à Champagne, dito à vin du Rhin, dito à liqueur, dans toutes les qualités, &c. &c.

Plateaux en plaqués de toutes formes et dimensions, corbeilles dito à fruits et à pain, porte-liqueur et porte-huiliers dito, coquetiers, cafetières, sucriers, beurriers, moutardiers et bouts de table, &c. dito argenterie.

ARTICLES DIVERS.

Objets d'étrennes de toutes sortes, jouets d'enfants, ébénisterie fine, nécessaires pour homme et pour femme, riches cartonnages, cafetières-capy, grecques en fer blanc et en porcelaine, plateaux de toutes qualités et dimensions, fontaines en fayence et en zinc, plumeaux, cafetières, théyères, sucriers, pots à eau, &c. en britannia, articles de fantaisie, riches et élégants, fleurets, gants et masques d'armes, riches cuves à liqueur.
V. & O. VIGNAUD,
15 nov—1m 49, rue de Chartres.

LE soussigné étant maintenant chargé au lieu et place de M. Plaisant jeune, de la procuration générale de Mr. F. Bousquet, de Cette, informe les personnes qui ont quelques relations d'intérêts avec M. Bousquet à la Nouvelle Orléans de s'adresser à l'avenir au soussigné à son comptoir, rue Royale no. 117.
24 oct—3,1ps E. L. BERNARD.

COUR DE DISTRICT.—La Troisième Municipalité vs. Vingt-trois Boucauts de Poudre.—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St-Louis entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, mercredi le cinq décembre prochain, à une heure de relevée;
14 barils de 25 fb. de poudre chaque, marqués FFFF,
6 do 25 do do do " FF,
34 do 25 do do do " FFF,
10 de contenant 25 canisters d'une livre chaque, marqués I-Hall & Son, 25 lb Glass [H]
20 do 25 livres dans des cartons ou papiers d'une livre chaque, marqués I-Hall & Son, 25 lb Glass, [H]
23 caisses contenant 25 canisters d'une livre chaque. Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
24 nov C. F. HOZEY, shérif.

MERCREDI le 5, (cinq) décembre prochain, à midi, en vertu d'un décret de l'honorable cour des preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, je vendrai à l'encan en la maison de résidence de M. Wm. Bell, situé sur le chemin de la Métairie à Bath en cette paroisse, les propriétés mobilières suivantes, appartenant à la succession de Hypolite de Courval, décédé, savoir:

Un sofa, une table ronde, un lit et matelas, 5 fauteuils, 2 grands tapis, 11 chaises en crin, 18 chaises de paille, 2 tables à manger, 3 chevaux, 1 cabriolet, une charrette, 3 vaches et un veau etc.
Conditions comptant.
30 nov F. DEGOUE, juge.

EXCHANGE ON NEW YORK for sale by VAN WYCK & Co, 35 Camp st.

PAR LE MARSHAL.

A. Dupond contre A. Dimitry.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'Hon. A. Laneuville, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues Royale et Chartres, le samedi 29 décembre 1838, à une heure P. M. Un lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny et désigné par le No. 9, de l'ilet No. 109, ayant le dit faubourg, et mesurant 60 pieds de face à la rue des Français, sur 120 pieds de profondeur, saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions—comptant.
23 nov B. BEAUREGARD, Marshal.

MAYORALTY OF NEW-ORLEANS.—Council of the First Municipality—Sitting of Monday, November 12, 1838.

Resolved, That all that part of the ordinance adopted by this council at their sitting of the 16th of July last, prohibiting deposites of sugar and molasses on the Levee beyond the delay of three days, be, and the same is hereby repealed; and that hereafter receivers of sugar and molasses shall be entitled to a delay of six days to receive and store the produce aforesaid.

Be it further Resolved; That the appeal of the resolution of the 16th of July last, as above specified, shall not be so construed as to permit any incumbrance on the Levee, whereon a space of at least ten feet shall remain constantly free for the use of the public.
(Signed) PAUL BERTUS, recorder.
Approved November 17, 1838.
(Signed) C GENOIS, mayor.
A true copy. TARARD, jun, sec'y. n29

P. Michel contre G. Legardeur

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable J. N. Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique le 5 de décembre 1838, à une heure, P. M., à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale :

La moitié indivise d'une portion de terre située au faubourg Jackson, mesurant 260 pieds 7 pouces et 5 lignes de face au chemin de la Métairie, 365 pieds face à la rue St. Louis, 285 pieds face à la rue Anthony, et 20 pieds de face à la rue Toulouse, saisie pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.
Conditions comptant. B. BEAUREGARD,
31 oct marshal.

EN vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé par l'hon. J. N. Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le 6 de décembre 1838, à une heure, P. M., à la Bourse de Cité rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, un lot de terre située au Gentilly désigné par le No. 11, à un plan dressé par A. D'Hémecourt, déposé en l'étude de Jules Mossy, notaire public, lequel lot mesure un arpent ou 180 pieds français face au chemin de Gentilly, sur 20 arpents et deux tiers ou 3720 pieds français de profondeur (ou moins) entre lignes parallèles, saisi à la poursuite de J. Bermudez et J. B. Maureau.

Cette criée étant la seconde et la dernière la propriété susdécrite, sera adjugée au plus haut et dernier enchérisseur et vendue à un crédit de 12 mois, en bonds endossés à satisfaction du marshal, portant intérêt à raison de 5 1/2 l'an et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.
17 nov B. BEAUREGARD, Marshall.

Wm. Maltby contre J. McPherson No. 6710.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable J. N. Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique le 29 de décembre 1838, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, la moitié indivise d'un terrain situé dans la rue Jackson, entre les rues Tréme et Franklin, lequel est désigné par le No. sept de l'ilet No. onze à un plan dressé par J. Pilié, le 13 avril 1833, et exposé en l'étude de F. de Armas, not. pub. le dit lot mesure 50 pieds de face à la rue Jackson, sur cent vingt pieds de profondeur, conformément au dit plan susdit, saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.
Conditions, comptant. B. BEAUREGARD,
26 nov marshal.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'hon. J N Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 29 de Décembre 1838, à une heure P M, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale,

14 Terrains situés dans cette paroisse, entre la ville et le Bayou St. Jean, près de l'embranchement des chemins du Bayou et de Gentilly, dépendant de la ci-devant briqueterie Gueno, et faisant partie de la portion de terre désignée par le no. 34, sur un plan dressé par L. Bringier, arpenteur général de cet Etat, déposé en l'étude de O. de Armas, notaire public, les dits quatorze lots de terre, numérotés de onze à seize et de dix neuf à vingt six, sur un plan dressé par le dit sieur L. Bringier, le 22 juin 1836, et déposé en l'étude de A. Ducatel, au livre des plans No. 17, lesquels lots mesurant, au pied américain, savoir; les nos. 11, 12, 13, 14 et 15, attenant les uns aux autres, chacun trente pieds de face à la rue Dabadie, sur 120 pieds de profondeur. Le No. 16, de forme irrégulière attenant au no. 15, forme l'encoignure de la rue Dabadie, et d'une allée commune aux lots qui y font face. Le no. 19, attenant au no. 20, fait face à la dite allée. Et les lots nos. 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 26, attenant les uns aux autres, chacun trente pieds de face à la rue Dabadie, sur cent neuf pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Saisis dans l'affaire de R Saloun.

Conditions de la vente: Le montant du jugement du plaintiff pour la somme de cinq cents piastres avec intérêt à raison de 5 pour cent l'an au 6 août 1838, $3 50 coût du protêt et les frais de cette affaire comptant, l'acquéreur s'obligeant à payer à leur maturité respective deux billets portant hypothèque de $536 chacun, le premier échéant le 2 Avril 1839, et le second échéant le 2 d'avril 1840.
27 nov B. BEAUREGARD, marshal

J. Dufour vs. B. Dedé et L. Leny.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable G Préval, juge conseiller de la cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le 11 de Décembre 1838, à une heure P. M. à la bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, onze terrains situés au faubourg Washington, désignés par les Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 d'un plan dressé par J. Mossy, Esq. not. public, lesquels terrains ont les dimensions suivantes, savoir: le No. 1 formant l'encoignure des rues Mathilde et Solidelle, mesure 31 pieds 1 pouce et 4 lignes face à la première, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Solidelle. Le No. 11 formant l'encoignure des rues Mathilde et Joséphine, et mesure 31 pieds 1 pouce et 11 gne face à la rue Mathilde sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Joséphine, et les autres terrains compris entre les deux précédents, ayant chacun 31 pieds de face à la rue Mathilde, sur 120 pieds de profondeur, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions comptant.
B. BEAUREGARD, marshal.

V. Roumage et O'Duhigg, syndics des créanciers de Castagne et de Castagne frères vs. F. Mazan et M. Sardèle.

EN vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé par l'hon J N Duncan, juge président de la cour de Cité de la Nlle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le 10 décembre 1838, à 4 heures p. m. à mon office, No. 22, rue Madison, 35 caisses de vin, saisis dans cette affaire. Conditions, comptant.
Nouvelle Orléans le 26 nov. 1838
29 nov B. BEAUREGARD, marshal.

R. Arnous contre J. Lessier no. 6564.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable J N Duncan, juge président de la cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 29 de décembre 1838, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, sept terrains situés au faubourg Franklin, désignés par les nos. 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 de l'ilet no. 16 suivant un plan particulier du dit ilet dressé le 21 décembre 1835 par J. Pilié déposé en l'étude de T Seghers not. pub. lequel ilet no 16 est compris entre les rues Marigny, de la Loi, des Champs Elisées et la place du Commerce. Les terrains nos. 2, 3 et 4, mesurant chacun, 42 pieds de face à la rue de la Loi, sur 129 pieds 10 pouces de profondeur jusqu'à la place du Commerce entre lignes parallèles. Le terrain no. 5 formant encoignure, sur 120 pieds 10 pouces face à la rue Champs Elisées, 117 pieds 9 1/2 pouces de profondeur et face à la rue de la Loi, les terrains no. 6 et 7 mesurant chacun 29 pieds onze pouces de face à la rue des Champs Elisées sur 117 pieds 9 1/2 pouces de profondeur et le terrain no 8 formant encoignure, mesure quarante pieds de face à la rue des Champs Elisées sur 117 pieds 9 1/2 pouces de profondeur et face à la place du Commerce, le tout mesure américaine, saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.
Conditions comptant.
27 nov B. BEAUREGARD, marshal.

C. M. Jones contre J. B. Marks—No. 6486.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable J. N. Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 29 de décembre 1838, à une heure de l'après midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, un terrain désigné, par le No. 43 à un plan dressé par Louis Bringier, et posé en l'étude de D. L. McCoy, notaire public, mesurant 27 pieds face à la rue du Camp, sur 120 pieds de profondeur, dans l'ilet compris entre les rues Poyfarré, Magasin, Duplantier et du Camp, saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.
Conditions comptant.
27 nov B. BEAUREGARD, marshal.

John Donaldson vs. Miss McClennan.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable O. P. Jackson, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nlle-Orléans, j'exposerai en vente, le Samedi 8 décembre 1838, à une heure P. M. tous les droits, titres et intérêts à l'argent du défendeur entre les mains de M. Charles Briggs, caissier de la caisse d'épargnes de la Nouvelle-Orléans, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.
Conditions—Comptant.
29 nov B BEAUREGARD, Marshall

Reteau et Roux vs. Demongin Louis

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par A. Laneuville, juge conseiller de la Cour de Cité, de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 13 de décembre 1838 à 4 heures P. M. à mon office, No 22, rue Madison, une paire de roues pour dray et une paire de brancards avec ressorts. Saisies pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.
Conditions comptant. B. BEAUREGARD,
1er déc marshal.

P. F. Hazeur, h. c. i. contre Théodule Duberralle et François Latour.—Le même contre le même.—No. 6556.

EN vertu de deux ordres de saisie et de vente à moi adressés par l'honorable J. N. Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, à la Bourse de Cité, rue Saint-Louis, entre les rues Royale et Chartres, le 24 décembre 1838, à 1 heure P. M., un lot de terre situé dans le nouveau faubourg Marigny, et désigné par le numéro 429 de l'ilet n. 28, apert le plan fait le 25 juin 1830, par Jh. Pilié, et annexé à un acte de dépôt par devant Charles Janin, alors notaire, le 2 juillet 1830, lequel terrain forme l'encoignure et mesurant, mesure française, 60 pieds de face à la rue Annette, et 90 pieds de profondeur face à la rue St.-Avide, saisi pour satisfaire les jugemens rendus dans les affaires ci-dessus.
Conditions: comptant.
21 nov B. BEAUREGARD, marshal.

No. 6530 J. Bermudez vs. P. F. Nouvet—No. 6525 J. B. Moreau vs. Le même.

EN vertu de deux ordres de fieri facias à moi adressés par l'honorable J. N. Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale, le 29 décembre 1838, à 1 heure P. M.

TROIS LOTS DE TERRE situés en cette paroisse, à Gentilly, à environ deux lieues et quart de cette ville, désignés sous les numéros 16, 17 et 18, sur un plan dressé par Alloo D'Hémécourt, sous la date du 31 janvier 1837 et déposé dans l'étude de Jules Mossy, notaire public; les dits lots contigus les uns aux autres et mesurant chacun un arpent ou 180 pieds français de face au chemin de Gentilly sur 19 1-3 arpent ou 3480 pieds plus ou moins de profondeur, saisis pour satisfaire les jugements rendus dans les affaires ci-dessus. Conditions: comptant.
21 nov B. BEAUREGARD, marshal.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable J. N. Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le 21 de décembre 1838, à une heure P. M., à la Bourse de la Cité, rue St.-Louis, entre les rues Chartres et Royale, un ilet de terre, au faubourg Washington, district Lacourse Pandelly, désigné par le n. 58, à un plan déposé en l'étude de Carlile Pollock esqr, notaire public, lequel ilet est compris entre les rues Hancock, de l'Industrie et Tricou et la promenade Florida, saisi à la poursuite de P. J. Tricou.
Conditions: comptant. B. BEAUREGARD,
16 nov. marshal.

EN vertu de deux ordres de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable J. N. Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le 21 de décembre 1838, à une heure P. M., à la Bourse de la Cité, rue St-Louis entre les rues Chartres et Royale.

Deux terrains situés au faubourg Washington, désignés sous les Nos. 12 et 13 de l'ilet No. 13, à un plan dressé par J. Pilié, déposé en l'étude de F. de Armas, not. pub., les dits lots attenant l'un à l'autre, ayant (mesure américaine) 30 chacun face à la rue Morales, sur 103 pieds, 6 pouces de profondeur, sur l'enceinte [illegible] l'ilet No. 13 est compris entre la Promenade Lafayette, les rues Morales et du Port et la Promenade des Belle Flores. Saisis à la poursuite de P. J. Tricou. Conditions comptant.
24 nov B. BEAUREGARD, Marshal.

VENTES A L'ENCAN.

PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu mercredi, 19 du courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, les propriétés suivantes de grande valeur.

1o. UN LOT DE TERRE situé rue Louisiane, entre les rues des Grands Hommes et Craps, mesurant 44 pieds de face à la rue Louisiane, sur une profondeur de 118 pieds 3 pouces 4 lignes. Il se trouve sur ce lot une maison à étage en briques, composée de quatre appartements, une cuisine en briques contenant aussi quatre appartements; chambres dans la cour pour domestiques, écurie, remise, et un superbe jardin.

2o. QUATRE LOTS DE TERRE, situés rue Louisa, formant l'encoignure des rues Craps et Louisa, mesurant ensemble 20 pieds 10 pouces face à la rue Louisa, sur une profondeur de 120 pieds et face à la rue Craps, sur lequel se trouve une maison en bois de quatre appartements, galerie, deux cabinets, une cuisine à étage de quatre appartements, dont la première partie est construite en briques. Le tout sera divisé par lots, si cette propriété n'est pas vendue en bloc.

3o. QUATRE LOTS DE TERRE situés rue des Grands Hommes, entre les rues Clouet et Louisa, dont trois desquels, mesurant 30 pieds de face sur 120 de profondeur; l'autre mesure 35 pieds de face sur une profondeur de 107 pieds 10 pouces de profondeur.

4o. UN LOT DE TERRE, situé rue Louisa, formant l'encoignure des rues des Grands Hommes et Louisa, mesurant 27 pieds 10 pouces de face à la rue Louisa, sur 85 pieds de profondeur et face à la rue des Grands Hommes; il se trouve sur ce lot une grande maison en bois, composée de huit appartements, une cuisine en bois et à étage, qui n'est pas entièrement achevée.

5o. DEUX LOTS DE TERRE situés rue Louisa, contigus au lot ci-dessus, et mesurant chacun 40 pieds de face, sur une profondeur de 85 pieds.

6o. UN LOT DE TERRE, situé rue des Champs-Elysées, entre les rues Urquhart et Girod, mesurant 30 pieds de face, sur 110 pieds de profondeur.

7o. UN LOT DE TERRE, situé rue des Français, entre les rues Urquhart et Girod, mesurant 30 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur.

8o. DEUX LOTS DE TERRE, situés rue des Champs-Elysées, entre les rues de la Force et de la Vertu, mesurant chacun 30 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur.

9o. DIX SEPT LOTS DE TERRE, situés au faubourg Washington, formant partie de l'ilet No. 44, bornés par les rues d'Orléans, Célestine, Clouet et Joséphine, et mesurant chacun 30 pieds de face, sur 117 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur.

10. SIX LOTS DE TERRE, situés au faubourg Washington, dans l'ilet No. 37, bornés par les rues Clouet, Joséphine, Féliciana et Solidelle, et mesurant chacun 30 pieds de face sur 117 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur.

11. DEUX LOTS DE TERRE, situés au faubourg Washington, formant l'encoignure des rues Casacalvo et Lesseps, mesurant ensemble 53 pieds, 5 pouces et 6 lignes de face à la rue Lesseps, sur 115 pieds de profondeur sur la rue Casacalvo.

Des plans contenant la description de toutes les propriétés ci-dessus mentionnées, seront déposés à la Bourse de Cité, quelques jours avant la vente.

Conditions—Un quart comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant C. Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.
3 déc—9

Succession de WILLIAM BOSWELL.
PAR FERNANDEZ & WHITING.
Faillite de Nelson Fouché.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse, il sera vendu samedi, 29 du mois de décembre prochain, à midi précis, à la Bourse de St. Louis, sous la direction du syndic de la susdite faillite, les propriétés suivants:

ESCLAVES.

1o. Polydore, nègre âgé d'environ 45 ans, atteint de dissenterie.
Conditions—6 mois de crédit en billet endossé à satisfaction.

2o. Nanette, créole, âgée d'environ 40 ans, domestique de maison et cuisinière, et

3o. Jane, âgée d'environ 45 ans.
Conditions—Pour Nanette et Jane, moitié comptant et moitié à six mois en billet endossé à satisfaction. Ces esclaves sont depuis plus de 10 ans dans le pays, et sont pleinement garanties.

PROPRIETES FONCIERES.

1o. Quatre lots dans l'ilet no. 113, du nouveau faubourg Marigny; mesurant chacun, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes, mesure anglaise, à la rue St. Antoine, sur 127 pieds 10 pouces 1 ligne de profondeur, s'étendant entre les rues de la Loi et de l'Espérance.

2o. Sept Lots dans l'ilet no. 109, du même faubourg, 4 mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes, à la rue des Champs Elysées, mesure anglaise, sur 95 pieds 11 pouces de profondeur sur l'encoignure de la rue des Magistrats.

Deux autres lots, mesurant la même façade, à la rue des Champs Elysées, et une profondeur sur l'encoignure de la rue de la Loi. Le no. 1 mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes, à la rue des Magistrats sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 1 ligne, entre les rues des Champs Elysées et Français, mesure anglaise.

Un lot dans l'ilet no. 99, même faubourg, mesure 60 pieds de face à la rue de l'Union, sur une profondeur de 120 pieds sur l'encoignure de la rue de la Vertu, mesure française.

3o. Un lot de terre, dans le faubourg Franklin, no. 179, entre les rues Célestine, Peintres, Joséphine et des Arts, et contenant 30 lots, et mesurant 300 pieds sur 320 pieds, mesure anglaise.

4o. Deux ilets de terre, dans le même faubourg, nos. 221 et 222, mesurant même mesure que le no. 150, contenant 30 lots. Ils sont compris entre les rues des Chasseurs et des Chevreuils, et séparés par la rue des Magistrats.

5o. Un ilet de terre, même faubourg, no. 183, entre la place Constitution, la promenade Franklin, et la rue des Peintres et de la Loi. Cet ilet contient 20 lots de 27 pieds de face, sur 79 pieds 10 pouces 11 lignes de profondeur, mesure anglaise.

6o. Six lots dans l'ilet no. 203, du même faubourg, trois d'entr'eux mesurant 34 pieds 11 pouces 4 lignes, sur la place Constitution, 3 autres, mesurant aussi 34 pieds 11 pouces, 4 lignes à la rue de la Loi, sur une profondeur de 79 pieds 10 pouces 11 lignes sur la promenade de Franklin, mesure anglaise.

7o. Trois lots dans l'ilet no. 220, du même faubourg et mesurant chacun, 30 pieds 10 pouces 7 lignes sur la promenade des Florides, sur une profondeur de 114 pieds 10 pouces 3 lignes entre les rues des Chasseurs et des Chevreuils, mesure anglaise.

8o. Cinq lots no. 204, du même faubourg, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes à la rue des Chasseurs sur une profondeur de 140 pieds 10 pouces 2 lignes à 30 pieds de l'encoignure de la rue des Magistrats, mesure anglaise.

9o. Quatre lots dans l'ilet no. 43, du faubourg Jackson, situés près du Rail Road, et compris entre les rues Murat, Convention, Ganaville et Alexandre, mesurant chacun 42 pieds sur 30 pieds sur une profondeur de 112 pieds, mesure anglaise.

TERMES ET CONDITIONS.

Tous les lots ci-dessus, ainsi que les ilets, seront vendus à un 5ème comptant et le reste à 6, 12 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction. Sont excepter les quatre lots, dans l'ilet no. 113, du faubourg Marigny, qui seront vendus comptant jusqu'à la somme de $300, et le reste d'après le crédit ci-dessus, et les cinq lots dans l'ilet 202, du faubourg Franklin, seront vendus pour du comptant jusqu'à la somme de $100, le reste d'après le crédit ci-dessus.

Tous les billets qui seront fournis pour les esclaves et les terres, seront garantis par hypothèque spéciale, sur les propriétés vendues et porteront un intérêt de 10 pour cent, en cas de non paiement, et si les conditions de l'adjudication ne sont pas remplies, dans le cours de dix jours, les propriétés seront revendues aux risques de l'acheteur, après trois publications dans quinze jours et l'acquéreur sera de plus responsable de la différence et du dommage. 29 nov—27

N. B.—Les actes de vente pardevant V. Foulon, notaire public, excepté les ventes du faubourg Franklin, qui seront pardevant T Seghers, not pub.

PAR F. DUTILLET.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS—Conformément à une résolution du conseil de la première municipalité, avis est donné que jeudi, 13 décembre prochain, à midi, à la Bourse de la Cité, l'encanteur public procédera à la vente de quatre ilets appartenant à la dite municipalité, compris entre les rues du Canal, du Bassin, de la Douane et Villeré, à l'exception de quelques lots inclus dans les dits ilets et qui sont actuellement en litige.

Conditions—Un, deux et trois ans de terme, moyennant des billets endossés à la satisfaction du maire et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Le plan sera déposé à la Bourse au moment de la vente.
Mairie le 5 novembre 1838.
6 nov C. GENOIS, maire

A VENDRE par le soussigné, au débarquement du navire le Jupiter, venant de Bordeaux:
140 barriques vin rouge St Julien 1836,
70 do vin rouge Margaux 1834,
32 do vin rouge Gruau Larose 1829,
570 caisses vin rouge St. Julien garanti,
450 do vin rouge Léoville, do
350 do vin blanc vieux de Haut Barsac garanti 1834,
250 do vin blanc vieux de Sauterne garanti 1834.
(Le tout de la marque veuve Delbos & fils de Bord.)
1200 caisses vin rouge Pauillac Médoc garanti
1200 do vin rouge St. Estèphe do do
1000 do vin rouge petit Médoc,
36 do vin vieux de St. Julien 1833,
146 do vin vieux Chateaux-Margaux gar. 1832,
150 demi-barriques vin blanc vieux et Sauterne,
17 futs eau-de-vie 4me preuve, marque J. J. Dupuy.
29 nov R. A. LEFEBVRE, 10, Toulouse.

A VENDRE A L'AMIABLE.

UN fond de Café, billard et pension, parfaitement situé. S'adresser pour le prix et les conditions à Mr. Adrien Aubry, bureau de P. S. Piron avocat, passage de la Bourse, entre St. Louis et Conti.
1er déc—8

AVIS est par le présent donné qu'une cession a été faite par Messrs. Blair & Lawes, de cette ville, de toutes les propriétés et biens-fonds de toutes descriptions appartenant à Whittemore & Blair et à Whittemore; Blair & Co. ci-devant de cette ville, et desdits Blair & Lawes, ou de celles dans lesquelles ils sont respectivement intéressés à John Taylor, de Newark, New-Jersey, et à John Wandsworth et Wm G Miller, de la ville de New-York, pour le bénéfice des créanciers desdites maisons et sous les conditions spécifiées dans ladite cession, laquelle a été dûment enregistrée en cette ville.

Toutes personnes qui doivent aux dites maisons sont requises de payer ce qu'elles doivent, et tous les créanciers sont requis de présenter leurs réclamations immédiatement, à HENRY E. THOMAS,
Agent desdits cessionnaires.
1er déc—6 No. 1, rue Chartres, enco. Canal.

SUCCESSION DE ADOLPHE SCHNELLE.—Avis est par le présent donné aux débiteurs de la succession de A. Schnelle d'avoir à payer leur compte entre les mains du soussigné curateur, dans un délai raisonnable, et les créanciers de ladite succession sont également informés d'avoir à présenter leur compte pour être réglé.
Paroisse de Jefferson, le 29 novembre 1838,
R. BEAUVAIS, Curateur.
Que l'on trouvera tous les lundi et vendredi, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, au bureau du juge de paroisse. 30 nov—10

AVIS SUR LES TERRES PUBLIQUES.—Bureau Terrier.—District Sud-Est de la Louisiane.—Le public est informé qu'en vertu d'une proclamation du Président des Etats-Unis, sous la date du 19 juillet 1838, il sera, par les officiers du Bureau Terrier à la Nouvelle-Orléans, et à la Bourse des Marchands dans la dite ville, rue Royale entre Douane et Canal, procédé à deux ventes à l'encan de terres publiques, situées dans l'étendue de ce district.

Chaque vente durera deux semaines (à moins que les terres y comprises ne soient vendues dans un moindre espace de temps). La première vente commencera le lundi 3 de Décembre 1838, et la seconde, le lundi, 17 de Décembre 1838. Les heures de vente seront de 10 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi.

Il est digne de remarque, que parmi les terres ainsi offertes, des sections immenses se trouvent situées immédiatement sur les bayous Lafourche, Terrebonne, Caillou, le fleuve Mississipi, de même que sur les affluents de ces grands cours d'eau, offrant sous ce rapport les grands avantages d'une communication facile avec les ports avoisinants.
B. Z. CANONGE, Régistre.
13 nov—1m R. M. CARTER, Receveur.

MARCHANDISES POUR LE MARCHE MEXICAIN.—Les soussignés ont actuellement en main et ont à recevoir un joli assortiment de MARCHANDISES pour le marché mexicain, consistant en partie de :
Grands Draps blancs,
Indiennes imprimées,
Barjetas,
Lasting, (étoffe coton et laine),
Flanelle imprimée,
Platilles,
Bretagnes,
Creguillas,
Drils blancs et écrus,
Batiste,
Jaconas,
Mousselines,
Toile à draps de Russie, véritable imitation,
Mouchoirs en coton, &c. &c. &c.
A. & J. DENNISTOUN & Co.
15 nov—1m 45, rue de la Douane.

VENTES A L'ENCAN.

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Jean B. Dalmas contre ses créanciers.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District il sera vendu, sous la direction des syndics, le jeudi, 13me jour du mois de décembre 1838, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, à midi, les propriétés ci-après décrites, abandonnées par ledit Jean-Baptiste Dalmas à ses créanciers.

1o. TROIS LOTS DE TERRE, situés sur Bringier, le 26 juillet 1835, et déposé en l'étude de Louis Feraud, ci-devant not. pub. en cette ville, par les Nos. 89, 116 et 121, et mesurant, (mesure française) les dimensions suivantes, savoir:—No. 89, formant l'encoignure des rues Ste. Anne et Johnson, mesure 30 pieds de face à la rue Ste. Anne, et la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 90 pieds de face à la rue d'Orléans, 30 pieds de face à la rue St. Pierre, et 107 pieds 3 pouces de profondeur chaque côté; et le No. 121, formant un angle droit et triangle, mesure 14 pieds, 10 pouces et 2 lignes, face à la rue d'Orléans, sur une profondeur, selon le plan le désigne, borné d'un côté par le No. 120, et de l'autre par la ligne de limite de la Paroisse Fontalba. Ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, et tous les droits qui en dépendent.

2o. SIX LOTS DE TERRE, situés au faubourg Washington, désignés par les lots No. 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de l'ilet No. 97, ledit ilet, compris entre les rues Célestine, Joséphine et Emilie, et la propriété des Religieuses. Les lots No. 2, 3, 4, 5 et 6 mesurent chacun 31 pieds de face sur la rue Emilie, sur 120 pieds de profondeur; et le No. 1 mesure 31 pieds 1 pouce et 2 lignes, face à la rue Emilie sur 120 pieds de profondeur, et face à la rue Joséphine.

3o. UN LOT DE TERRE au faubourg Washington, étant le lot No. 1, dans l'ilet No. 23, formant l'encoignure et mesurant 31 pieds de face à la rue Matilda, sur une profondeur de 119 pieds, et face à la rue Solidelle.

4o. DEUX LOTS DE TERRE au faubourg Washington, dans l'ilet No. 34, mesurant chacun 28 pieds 5 pouces de face à la rue Pologne, sur 105 pieds de profondeur, entre les rues Génie et Libéraux. Un de ces lots forme l'encoignure des rues Génie et Pologne.

5o. QUATRE LOTS DE TERRE, situés au faubourg Delassize, au-dessus de la ville, dans la paroisse Jefferson, et désignés par les Nos. 1, 2, 3 et 4, sur un plan tiré par J. H. Pueyo, et désigné comme le plan No. 31, dans le livre des plans de Jules Mossy, notaire public. Les dits lots sont contigus et sont compris entre les rues Harmony, St. David et St. Andrew, et à la ligne du quartier de Plaisance. Le lot No. 1 mesure 25 pieds de face sur la rue David, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; le lot No. 2, formant l'encoignure des rues St. David et Harmony, mesure 25 pieds de face à la rue Harmony, et 25 pieds sur le derrière, sur une profondeur de 103 pieds et 2 pouces sur la rue St. David, et 101 pieds 9 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 3. Le lot No. 3 mesure 25 pieds à la dite rue Harmony, 25 pieds sur le derrière, 101 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 2, et 100 pieds 4 pouces sur le côté opposé; et le lot No. 4 mesure 25 pieds à la rue Harmony, et 25 pieds sur le derrière, sur une profondeur de 100 pieds 4 pouces sur la ligne qui le divise du lot No. 3, et 98 pieds 5 pouces sur la ligne qui le divise du lot No. 5. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits qui en dépendent.

6o. UN CERTAIN LOT DE TERRE situé à Carollton, paroisse Jefferson, dans cet Etat, et désigné par le No. 1, dans l'ilet No. 154, sur un plan (bis) fait par Bourgerol, le 22 du mois de mai 1834, et déposé en l'étude de William Boswell, ci-devant not. pub., mesurant 60 pieds de face à la rue *Laurel Grove*, courant à travers la rue *Upperline*, sur laquelle il a la même façade et fait partie du lot de l'ilet No. 154, sur le plan original, fait par Zimpel, arpenteur, et déposé en l'étude de G. R. Stringer, alors notaire public.

7o. TROIS LOTS DE TERRE situés à Carrollton, paroisse Jefferson, et désignés sur un plan fait par Jacob Rothaas, architecte, le 1er février 1836, et déposé en l'étude de Carlisle Pollock, not. pub. comme lots Nos. 29, 30 et 30 dans l'ilet A. Les dits lots sont contigus, et mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Colapissa, entre le Canal de l'Avenue et la rue Adams, sur 150 pieds de profondeur; ledit lot A. faisant partie du lot No. 196, sur le plan original dit Carrollton.

8o. QUATRE ILETS DE TERRE, situés à Macdonoughville, sur la rivière Amite, paroisse Livingston, dans cet Etat, désignés par les numéros 72, 73, 77 et 113, sur le plan de ladite ville, fait par Norbert Rillieux & Co., le 16 du mois de juin 1836 et déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire public; chacun desdits ilets sont divisés en 12 lots, et chaque lot mesure 30 pieds de face, sur 130 pieds de profondeur 3 pouces; ensemble avec tous les droits qui en dépendent.

9o. TROIS ILETS DE TERRE, Nos 107, 108 et 111, situés à Hancockville, d'après le plan fait par J. A. Guerand, le 4 janvier 1837 et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier not pub. Les dits ilets contiennent chacun 24 lots, comme il est amplement décrit dans l'acte de vente de P. A. Aubert audit J. P. Delmazy, passé pardevant Joseph Cuvillier, not. pub., le 15 mars 1837.

10. UN ILET DE TERRE, No. 161, à Hancockville, contenant 34 lots et mesurant 300 pieds de face à la rue Carolina, 294 pieds 2 pouces face à la rue Stockton, 300 pieds de face à la rue Mississippi, et 294 pieds 2 pouces de face à la rue Avthe, le tout mesure anglaise.

11. UNE CERTAINE NEGRESSE nommée ANNE, âgée d'environ 20 ans, avec son enfant MARY JEANNE, âgée d'environ trois ans, et un enfant âgé d'environ douze mois.

CONDITIONS—Six mois de crédit, en billets endossés, et portant hypothèque sur les propriétés vendues jusqu'à parfait paiement, les billets, portant un intérêt à raison de 10 pour 100 par an jusqu'au parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant Théodore Seghers, not pub. aux frais des acquéreurs.
12 nov—6 1 p s

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu vendredi le 11 de décembre 1838, à midi à la Bourse, rue St-Louis entre les rues Chartres et Royale,

2 LOTS DE TERRE, situés rue de la Douane, entre les rues Marais et Villeré, ayant 31 pieds, 11 1-2 pouces de face à la rue de la Douane, sur 147 pieds, 9 3/8 pouces de profondeur Sur chacun des dits lots, il se trouve une maison en briques doublées, de l'épaisseur de 4 pouces 1/2 et construite en briques, couverte en ardoises, composée de quatre chambres, galeries devant et derrière, et vestibule sur la galerie de derrière, puits en briques, citerne, cuisine briquetée entre poteaux, couverte en bardeaux, composée de deux grandes chambres, galerie, écurie, latrines, aussi en briqueté entre poteaux, couverte en bardeaux, &c. Chaque lot loué à raison de $600 par an. Les banquettes en cœur sont un pavé en cœur de cypres.

UN LOT DE TERRE situé rue Jackson, entre les rues Commune et Canal, à un ilet de la Rail Road de Nashville, ayant 28 pieds, 3 3/8 pouces de face à la rue Jackson, sur 98 pieds 10 5/8 pouces de profondeur, avec une maison neuve, à étage, briquetée entre poteaux, couverte en bardeaux, composée de quatre chambres, portes à coulisses et pous l'escalier, puits en briques, citerne, cour et cuisine briquetée entre poteaux, couverte en bardeaux, composée de deux chambres et galerie, latrines, &c. Le tout loué à raison de $720 par an.

UN AUTRE TERRAIN, mesurant 30 pieds de face à la rue Jackson, sur 98 pieds 10 5/8 pouces de profondeur et face à la rue Franklin, dont il forme l'encoignure, avec une maison briquetée entre poteaux, couverte en bardeaux, composée de quatre chambres, deux chambres hautes sur la galerie, deux caves, puits en briques, citerne, cour, cuisine, &c. &c. une cuisine en charpente, couverte en bardeaux, composée de deux chambres et galerie, le tout loué à raison de $720 par an.

Il existe sur cette dernière propriété un bail d'un an, en faveur de Mr. Arrowsmith, du 1er septembre dernier, avec le privilège de prendre pour une année de plus, si cela lui convient l'acquéreur devra se conformer au dit bail.

Conditions.—Un quart comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, sans intérêt, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; les billets qui ne seront pas payés à leur échéance, porteront un intérêt à raison de 10 pour cent par an, mais ce comme clause pénale seulement.

Les actes de vente pardevant Mr L. T. Caire, not. pub., aux frais des acquéreurs. Les plans seront déposés à la Bourse, quelques jours avant la vente.
28 nov—8t3ps

Vente de propriétés de grande valeur.
PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu le vendredi, 11 de janvier 1839, à midi précis, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, les propriétés ci après décrites, savoir:

UN LOT DE TERRE, situé à la Baie St. Louis, Etat du Mississipi, ayant 120 pieds de face à la Baie, jusqu'à une profondeur de 180 pieds où il s'élargit de 60 pieds, de manière à avoir un arpent de large, sur une profondeur totale de 40 arpents. Sur ce lot sont construits la superbe HOTEL de la Baie St. Louis et ses dépendances. Le bâtisse principale a 88 pieds de face à la Baie, sur 50 pieds de profondeur; et se divise au rez-de-chaussée en une salle à manger de 50 pieds de long sur 30 de large, à une des extrémités de laquelle sont deux jolies chambres, au premier en douze chambres, galeries tournantes de dix pieds de large, au rez-de-chaussée et au premier.

Une belle BATISSE neuve, à étage, de 240 pieds de longueur, 15 de largeur, divisée en 40 chambres.

Une superbe SALLE de 50 pieds de long, sur 30 de large, avec galeries de 15 pieds de large sur la façade, ensemble deux bons billards et une buvette.

Une BATISSE de 150 pieds de long à l'usage des domestiques.

Une belle CUISINE, deux fours, une grande cuve et quatre chambres y attenant; écurie, remise, un magasin de 100 pieds de long, un poulailler, une glacière de la contenance d'environ 10,000 livres, un aiseance, &c. &c.

Un puits intarissable, fournissant une eau limpide. Devant l'hôtel est un joli parterre, pourvu de jasmins, jasmins doubles d'Arabie, grands ducs, ainsi qu'une allée de 90 pieds de long, plantée de beaux chênes.

Dans la cour de derrière, il y a une quantité de beaux arbres, entr'autres beaucoup de meuriers et dans la profondeur un verger et un jardin potager.

Le warf un des plus beaux du Lac Borgne a environ 1100 pieds de long, sur 7 pieds de large, à chaque côté duquel sont quatre chambres à bains de 10 pieds carrés chacune. Le dit établissement sera vendu avec tout son ameublement, drapes, linge de table, &c.

Un LOT DE TERRE, situé rue Bourbon, entre les rues Domaine et St. Philippe, ayant mesure française, 40 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses y construites, consistant en une maison briquetée entre poteaux, couverte en bardeaux, composée de quatre appartemens, 2 cabinets et une galerie; une bâtisse en briques, couverte en terrasse, composée de 6 appartements, lieux d'aisance en briques, puits hydrant, &c.

UN LOT DE TERRE situé rue Domaine, entre les rues Bourbon et Dauphine, ayant mesure américaine, 30 pieds de face sur 80 pieds de profondeur, avec puits et une superbe tonnelle.

UN LOT attenant au précédent, ayant 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur; ensemble une MAISON briquetée entre poteaux et couverte en merreins, composée de quatre appartemens; une belle serre en briques, couverte en ardoises, de 50 pieds de long sur 20 de large, une chambre à bain, les cours de ces trois propriétés qui se trouvent sur leur profondeur, sont carrelées en briques, et contiennent une grande quantité de plantes et d'arbres fruitiers. Le tout en bon état, sera vendu en bloc.

CONDITIONS.—La propriété de la Baie St. Louis payable 15,000 piastres comptant, et le reste à 6, 12 et 24 mois de crédit.

Les propriétés de la ville payables 16,500 piastres le 15 avril 1839 et le reste à 12, 18 et 24 mois de crédit. Le tout en billets endossés à la satisfaction du vendeur avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
29 oct—34,3ps

200 Jarres raisins très frais de Malaga,
70 barriques vin St.-Estèphe Médoc; 1835,
20 barriques vin Pauillac Médoc, 1834,
25 do do de Marseille (Bandol),
25 demi-barriques vin blanc de Sauterne,
10 demi-barriques do de Haut-Sauterne de qualité supérieure,
12 caisses vin Muscat, qualité supérieure,
250 do do St.-Estèphe Médoc, 1835,
50 do do de Bourgogne,
2 tierçons vin de cassis blanc,
100 caisses cerises à l'eau-de-vie de Badin frères,
50 do salaisons assorties,
27 do cerises de Bordeaux, en petits pobans,
20 do liqueurs fines assorties,
15 do fruits à l'eau-de-vie,
70 paniers anisette fine de Bordeaux,
15 caisses marasquin,
20 paniers Champagne mousseux, 1ère. qualité,
20 boîtes truffes,
4 caisses fruits de Paris,
1 caisse couleurs de Paris pour femmes,
1 caisse macaques,
A vendre par Bd. LAUDUMIEY,
20 nov rue St.-Louis, n. 20.

50,000 SANGSUES.—Reçues par le navire Ville de Paris [illegible] de premier choix, et de toutes grandeurs à [illegible] et 25 [illegible], au dépôt, rue de [illegible] No. 25, entre Conti et la Levée. 14 nov—1m

LA collection des taxes de l'Etat pour la paroisse d'Orléans [illegible] A. GUILLET, Collecteur [illegible] Ste. Anne et Condé.

AVIS LEGAUX.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.

A tous ceux que ces présentes concerneront, Salut: Attendu que Erasme Legonster, de cette ville ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour où ladite vente fut enregistrée le 1er jour du mois d'Octobre de l'année 1839, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par les présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de Paroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque de faire voir dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par le shérif susdit le vingt-sixième jour de septembre de l'année 1839, en vertu d'un décret de cette cour rendu le 26 de mai de l'année 1838, dans l'affaire de Jno. Slidell contre Richard Hagan—No. 10834—du docket de cette cour, à laquelle vente, ledit Erasme Legonster, résident en cette ville, s'est rendu acquéreur pour le prix de $6600 payable comptant.

Description de la Propriété d'après le transfer Judiciaire.

Un certain lot de terre situé dans le faubourg Ste. Marie, dans la rue Canal, entre les rues Tréme et Franklin, désigné par le No. 4, de l'ilet No. 11, conformément à un plan dressé par Joseph Pilié, le 30 avril 1833, annexé à un acte de l'étude de Félix de Armas, notaire public, en date du 6 Décembre 1823, lequel lot ayant mesure française, cinquante pieds de face à la rue du Canal, 120 pieds de profondeur entre des lignes parallèles, borné d'un côté par le lot No. 3, et de l'autre par le lot No. 5.

Bureau du greffier de la Nouvelle Orléans, le 8 novembre 1838.
19 nov—3,1t4j J. OLLIE, Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District Judiciaire—George Kline contre ses créanciers—Les créanciers de George Kline sont par le présent notifiés de se présenter en pleine cour, le samedi 8 décembre prochain, à 10 heures du matin, pour déduire les raisons pour lesquelles le dit Kline n'aurait pas droit au bénéfice des lois passées pour venir au secours des débiteurs insolvables en état d'arrestation. Par ordre de la Cour.
Ce 14 novembre 1838 P. LEBLANC,
16 nov—4,9ps Député Greffier.

Ferguson & Cotts contre leurs créanciers et les créanciers de Ferguson & Hall, [pour un atermoiement.]

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District judiciaire—La cession de biens par les insolvables ayant été acceptée par la Cour, pour le bénéfice de leurs créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu en l'étude de M. H. B. Cenas, notaire public, le lundi 31 décembre prochain, à 10 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires desdits insolvables; et en attendant, toutes procédures judiciaires contre leurs personnes et leurs biens sont suspendues. M. C. Roselius est nommé pour représenter les créanciers absents.

Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la Cour susdite, ce 26 novembre 1838.
P. LE BLANC,
30 nov—3,1ps Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Chs. Maurian, juge—no. 11277—J. P. Featherstonh', maintenant détenu, contre ses créanciers—Sur lecture et enregistrement de la pétition et du bilan dans cette affaire, il est ordonné par la cour que les créanciers de l'insolvable, déduisent en pleine cour, mercredi le 19me jour du mois de décembre 1838, les raisons pour lesquelles il n'obtiendrait pas une décharge, conformément à la loi, en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues. Il est de plus ordonné que M. A. Bolin, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents. Par ordre de la Cour.
Bureau du greffier.
Nouvelle Orléans le 27 novembre.
29 nov—8,3ps ARMAND PITOT, greffier.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—succession de feu Claude Noirot. Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les exécuteurs testamentaires du défunt ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
26 nov Régistre des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Kennedy—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que ce peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Henry Lockett, curateur de la succession de Field Kennedy, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
27 nov Régistre des Testamens.

AVIS.—Magasin de Librairie, No. 14, rue du Camp.—Les soussignés appellent respectueusement l'attention du public sur leur établissement, situé dans la partie la plus centrale de la ville, et où ils auront toujours un grand assortiment de papiers, librairie, cartes à jouer et blanchets, livres élémentaires, les ouvrages périodiques les plus récents, des annonces, bibles, livres de prières, cartes géographiques, globes, marchandises de choix, de fantaisie, &c.

Ils préparent en ce moment des livres en blanc, recommandables pour leur durée et leur élégance.

Librairie de première classe, expressément pour les bureaux de gouvernements bureaux publics, banques et comptoirs.

N. B.—Les qualités et prix au-dessous de ceux ordinaires.

Les acheteurs de la ville et de la campagne sont invités à venir examiner ces articles, ainsi que les personnes qui viennent visiter la ville.
NORMAN, STEEL & Co.

J'AI l'honneur de prévenir les dames de cette ville que pendant mon séjour à Paris, je me suis occupé spécialement de tout ce qui est le plus élégant, tels que manteaux, habits et redingotes, blouses, petites mantelets, bonnets, redingotes à la Polonaise, moussellines, gilets, pantalons nouveaux, bottes, chapeaux et casquettes de diverses formes, articles de cravates, gants, mitaines, et tout ce qui concerne généralement tout ce qui concerne l'article de toilette.

ARTICLES POUR HOMMES.

Habits et redingotes, pardessus et paletots en castorine et en alpaga, robes de chambre, blouses, pantalons, gilets, manteaux, bottes, chapeaux, bretelles, cravates, cols, souliers de bal et objets de fantaisie, le tout dans le dernier goût et à la dernière mode.

ARTICLES POUR DAMES.

Soieries pour robes, tels que gros de Naples, satins Florence, étoffes pour mantelets, magnifiques confections, dentelles, blanche et rubans, écharpes de dentelles, pelerines en mousseline et batiste brodées, cols brodés, manchettes, fichus, gants de soie, manteaux en peau, et satin et en drap, cachemires, Terneaux, châles Thibet et autres de divers genres, gants de chevreaux et gants de soie en filet, bracelets, ombrelles, parapluies et autres articles.

ARTICLES POUR TAILLEURS.

Draps superfins de diverses nuances, draps noirs et castorines de Sedan, cachemires en noir, nouveautés pour pantalons, velours, satins et étoffes pour gilets, et généralement tout ce qui concerne l'article de tailleur.

On trouvera également un grand assortiment de merceries.

L'ouverture du magasin aura lieu jeudi prochain.
VOR DECAUX,
6 nov—1m 75, rue Royale.

A VENDRE par J. & L. Girard, No. 78 Vieille Levée, 500 onces sulfate de quinine (once française) de Pelletier, Delondre et Levaillant 10 nov

AVIS.—L. DEVIONAUD, avocat, tient son bureau, Passage de la Bourse entre les rues St. Louis et Conti. 17 oct—1m

COMPAGNIE DE BANQUE ET CHEMIN A COULISSES D'ATCHAFALAYA.
Nlle. Orléans, 1er. Décembre 1838.

LES actionnaires de cette institution voudront bien prendre acte que les versements, d'après la cédule suivante, devront être payés au 1er. Novembre, paieront le montant avec les versements dus ce jour:
Où $40 par action ont été payés $5 par action devront être payés au 1er. Déc. 1838.
" $35 dito, $5 devront être payés le 1er. Nov. et $5 le 1er. Décembre 1838.
" $30 " $5 devront être payés le 1er. Nov. et $5 le 1er. Décembre 1838.
" $25 " $5 devront être payés le 1er. Nov. et $10 le 1er janvier 1839.
1er déc C. HARROD, caissier.

LA BANQUE DU COMMERCE tire sur Londres et Paris. G. O. HALL, caissier.
29 nov.

VITRES.—2500 caisses vitres de Boston, Anglaises, Françaises et de qualités américaines, à bas prix, 40 paquets Feuilles d'or; 50 dito feuilles d'argent; 2 onces fleurons en or, à vendre par
A M SCATES,
1er déc—6 No. 46, rue du Canal.

Au Bouquet des Parfums.
Tenu par F. MAUBERRET, rue Royale, No. 238. Importation directe de Paris, Grasse et Marseille.

LA célébrité qu'a acquise dont jouit cet établissement, le soin tout particulier que met le propriétaire dans les préparations qu'il offre aux dames, ainsi que la qualité des produits qu'il importe des différents pays étrangers, lui font espérer que les personnes qui jusqu'ici l'ont honoré de leur confiance, voudront bien la lui continuer.

On trouvera à son magasin un assortiment très varié des objets suivants, qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages de France.

EXTRAITS POUR LE MOUCHOIR
(en flacons et à l'once).

Caprice de valerie, bouquet des dames, chevrefeuille, résédas héliotrope, patchouly, vétiver, patchouly, ambre, œillet, suave, mousseline, tubéreuse, violette, rose, vanille, jasmin, garofolie, fleur d'oranges, vétiver, amandine, cassie, muguet, magnolia, musc, miel, ambroisie, portugal, maréchal, mille-fleurs, verveine, bouquet, &c. &c.

POMMADE POUR LA POUSSE ET LA CONSERVATION DES CHEVEUX
(à toutes les odeurs, en pots et à l'once.)

Graisse d'ours, moëlle de bœuf, macassar, de chérubin, orientale noire ou d'ébène, tonique au rhum et au quinquina, moëlle de bœuf au rhum, de lion, du docteur Dupuytren, phytirix, trésor des cheveux.

POUR TEINDRE LES CHEVEUX.

Eau de la Chine, mexicaine, céleste, eau de Jouvence; poudre du Malabar, régénérative du Liban; eau noire (Eau athénienne pour dégraisser les cheveux.)

POUR BLANCHIR ET ADOUCIR LA PEAU.

Pâte d'amande blanche et bise à la livre ou en boîtes, pâte d'amande des sultanes, fleurs d'amandier, de noisettes; pâte veloutine, sachets de sérail, pâte au miel, à la reine et assorties à toutes les odeurs.

POUR ADOUCIR ET RAFRAICHIR LE TEINT.

Pâte d'amandine, eau amygdaline, crème froide (cold cream), de concombre, de limaçon, de rose, d'albâtre, de Venus, de serge, de Perse.

HUILE ANTIQUE A TOUTES LES ODEURS.

Huile de macassar, florale, lustrale, oleine, bandoline fixateur, poële oléagineuse, de graisse d'ours purifié et parfumée, fluide de Géorgie, huile merveilleuse au beurre de cacao, huile capillophyle.

SAVONS :

De Demarson à la rose, de Windsor, rose et blanc, de Naples, américain, de palme, des dames françaises, d'amande amère, de glycerine, à l'huile de coco, transparent, rose végétale, savons mousseux, au beurre de cacao, au portugal, à la crème, et assortis d'odeurs.

CREME DE SAVONS.

D'amandes amères, de pistaches, de Naples, de cacao, de circassienne, d'ambroisie, aux jaunes d'œufs.

EAUX POUR LA BOUCHE.

Eau balsamique, dentifrice, de gemeaux, de gayac, pyréthre, botanique, paraguay roux, baume d'ondésiar, cochléria, miel anti-scorbutique.

POUDRE POUR LA BOUCHE.

De Demarson, de corail, de charbon, de Ceylan, odontalgique, odontophile, dentifrice.

POUDRE A POUDRER.

De pomme de terre, à la maréchale, au bouquet, à la franchipane, à la rose, à l'iris, &c. &c.

Corps de poudre pour les sachets.

Dépilatoire, stéalite de Florence pour les bottes, blanc de perle, houppe de cygne.

Eau de mélisse, de rose, valérienne, de fleurs d'oranges, en flacons et en estagnons; eau de vie de Lavande double et ambrée, vinaigre vestimentaire et de citron à déjeuner; rouge végétal de toutes les nuances, sel de vinaigre, poudre de savon, vinaigre des quatre voleurs, rafraîchissant, cosmétique, de toilette, de rouge, acidule de rose, essence de savon, eau de Lys, eau des lavoirs; opiat liquide, préparations chimiques pour marquer le linge.

Articles de Toilette. Brosses à dents, à ongles, à barbe, à tête, à habits, à peignes, à poudre et à glace, cuirs de Bouchouny, cuirs-à-rasoir, cosmétiques, parfumeries en flacon, vaporisateurs, gants, grattelangues, sachets en soie, trousses, nécessaires, boîtes à savon et brosses à dents, cravates et bretelles.

Enfin un grand assortiment de nouveautés en tous genres, et particulièrement en ce qui concerne la brosserie de toilette et la parfumerie.
F. MAUBERRET
2 nov

TOILE d'emballage de Dundee—1000 pièces de [illegible] large à vendre par
H. & W. ANDERSON,
1er déc 83 & 84, rue Tchoupitoulas.

A LOUER.

MAGASIN A LOUER—Un joli magasin à trois étages, construit en briques, situé au No. 6, rue Conti, près de la Levée. On peut en donner possession immédiatement. S'adresser à
DUPILHO & ARMANT,
1 déc 21, Vieille Levée

A LOUER.—Le magasin No. 78, rue Gravier, à l'exception du bureau sur la rue, au 2d. étage.
ROBESON & SEWALL,
3 déc—3 112, rue de Chartres.

A LOUER.—Les appartements au rez-de-chaussée, No. 112, rue de Chartres. S'adresser à ROBESON & SEWALL.
3 déc—3

A LOUER.—Un Magasin au rez-de-chaussée, situé dans l'Allée de la Bourse, entre Bienville et Conti. On peut en prendre possession immédiatement. S'adresser au bureau de l'Abeille. 3 déc

A LOUER.—Une de ces maisons agréables construite en briques, à deux étages, située rue Mélicerte, entre les rues de l'Annonciation et Constance, avec une cour en bon état, et carrelée en pierres plattes et briques, ayant une profondeur de 200 pieds, une écurie et hangard pour voiture, citernes, pompe, &c. Pour les conditions s'adresser à
LAYET & AMELUNG,
21 nov 17, rue du Commerce.

ON A BESOIN d'une maison à louer qui aurait trois ou quatre appartemens, et serait située dans un bon quartier de la ville, avec une cuisine dans le fond &c. S'adresser au bureau de cette feuille, par écrit. 21 nov—6

A LOUER—Diverses maisons pour deux familles, et des terrains vides, dans la Seconde et la Troisième Municipalité. S'adresser au Docteur John Rice, No. 119, rue Gravier, ou à son agent, M. De Johns, No 376, rue Royale. 19 nov

A LOUER.—Un office dans la rue Gravier, encoignure de Bank Place, s'adresser à
13 nov H. C. CAMMACK & Co.

A LOUER.—La maison de résidence, à trois étages, construite en brique, et deux cabinets à étages, situés rue des Remparts, No. 12, entre les rues du Canal et de la Douane. Pour les conditions, s'adresser à C. M. Jones, ou à G. R. Stringer, No. 50, rue du Canal. 19 nov

A LOUER.—Un magasin en briques, face au bloc triangulaire, No. 5, et faisant aussi face sur le derrière au Mississipi, seconde municipalité. S'adresser à
ANDREW S. BARKER,
5 nov 69 1/2, rue de la Commune.

MAGASIN A LOUER.—Le beau magasin à quatre étages situé à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Poydras. On peut immédiatement en prendre possession. S'adresser à
L. MILLAUDON,
2 nov 140, rue Bourbon.

A LOUER.—Un bureau situé au coin des rues Gravier et de la Place de la Banque. S'adresser au No. 3 Place de la Banque. 15 oct

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA NELLE ORLEANS ET DE CARROLLTON.
ARRANGEMENS POUR LES JOURS DE LA SEMAINE.

De Carrollton.		De la Nlle. Orléans.	
Char à cheval à 4 1/2 A. M		Char à cheval à 5 h. A. M.	
Locomotive	6 " "	Locomotive	7 " "
"	8 " "	"	9 " "
"	10 " "	"	11 " "
"	12 " "	"	1 " P. M.
"	2 " P M	"	3 " "
"	4 " "	"	5 " "
"	6 " "	"	7 " "
"	8 " "	"	9 " "

Après 10 heures, on peut obtenir un char, en payant dix piastres pour le trajet.

CHARS DE JACKSON ET DE LA RUE DE LA COURSE.

Ces chars partent de la rue du Canal à 6 heures du matin et continuent le trajet toutes les heures; à sept heures et demie, ces chars commencent à courir toutes les demi heures, et continuent toute la journée jusqu'à huit heures, de la rue du Canal, et à 8 heures et demi du soir au bout de la partie supérieure de la rue Jackson.

Les personnes qui seront conduites par la machine locomotive, devront se munir de billets, attendu qu'il est défendu aux conducteurs de recevoir de l'argent.

Le bureau de la Compagnie du dit chemin se trouve rue Poydras.
29 oct JOHN HAMPSON, ingénieur.

LAPORCHE & VALETON, 33 rue Royale, viennent de recevoir de divers navires et ont maintenant en magasin:
17 caisses conserves alimentaires, par nav Creton.
PAR LE NAVIRE UNION.
9 caisses cartonnages pour confiseurs,
3 caisses parfumeries fines,
1 caisse de porcelaines,
1 caisse étain en feuilles pour capsuler.
PAR DIVERS NAVIRES:
1 caisse portefeuilles et trousses de voyage,
1 caisse fusils de chasse fins,
1 caisse pistolets.
100 caisses cerises à l'eau de vie, de Paris,
25 caisses conserves de Badin, de Paris,
6 caisses petits pois,
1 caisse truffes pures,
1 caisse allumettes phosphoriques,
10 caisses liquoris, nouvelles formes. 27 nov.

REÇU par les derniers arrivages, et à vendre à la librairie de Lelièvre, encoignure Royale et Ste. Anne.

Un grand assortiment de livres d'éducation et de littérature.

Livres de prières et de piété, reliure ordinaire, et un superbe assortiment de reliures riches pour étrennes.

Editions illustrées des saints évangiles, de l'imitation de Jésus-Christ et de quelques auteurs classiques.

Editions dites compactes et demi-compactes des auteurs contemporains.

Articles de dessin, boîtes de peintures fines, pastels, cadres et ivoires à miniatures, pinceaux, crayons, &c.

Papier français de qualité supérieure, à lettres, à enquêter, Joseph et à musique.

Etuis de mathématiques, portefeuilles, souvenirs, &c.

Le sieur Lelièvre vient d'augmenter son cabinet de lecture d'un grand nombre d'ouvrages nouveaux.

Il aura constamment un assortiment de graines de jardinage, garanties fraîches. 26 nov—3ps

SUCRE à 10 et 12 livres à la piastre.—Bon café de St-Domingue à 1 cent à la livre.—Bon vin à 4 cs. le gallon; 5000 livres de vieux cuivre; 600 livre de vieux fer, au magasin de ANT. MICHOUD,
20 nov Encoignure Vieille Levée et Ursulines.

AVIS.—Mr. George Merritt ayant résigné la place d'ingénieur en chef du chemin à coulisses de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton, M. John Hampson a été nommé à sa place, et c'est à lui que devront s'adresser les personnes ayant des affaires ou désirant des informations à l'égard dudit chemin à coulisses, au bureau, rue Poydras.
Par ordre de la Direction.
19 nov JOHN NICHOLSON—Caissier

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire Ville de Bordeaux:
400 barriques de vin rouge de diverses qualités,
132 demi do vin blanc Sauterne et Barsac,
2000 caisses vin rouge de diverses qualités,
100 caisses vin blanc en demi bouteilles,
50 caisses liqueurs sirop, de Calin,
10 caisses conserves alimentaires, petits pois, pâtés truffés &c,
34 caisses sardines à l'huile,
800 paniers anisette,
20 futailles eau de vie 3e et de preuve J. Dupuy,
50 caisses absinthe à l'eau-de-vie,
50 caisses prunes à l'eau-de-vie,
50 paniers bouteilles vides,
50 caisses vin chateau margaux en bouteilles et demi bouteilles,
25 caisses gruau Larose en demi bouteilles,
200 milliers bouchons,
150 paniers champagne marque Chanoine Frères,
12 caisses vermicelli jaune et blanc,
13 do do macaroni,
6 do champignons secs,
18 do cornichons au vinaigre,
25 paniers d'huile d'olive,
25 caisses fruits à l'eau de vie,
25 do do en grands pobans capsulés,
25 caisses cerises à l'eau de vie,
27 barils vinaigre blanc.
En débarquement du navire Zampa:
50 paniers guignolet d'Angers, en bouteilles,
50 do do en demi bouteilles,
En débarquement du navire Gen. Foy
100 caisses vin St. Julien, bonne qualité,
12 caisses vin Margaux.
14 nov H. PALOC & DUFOUR.

EAUX MINERALES ARTIFICIELLES—Pour BOISSON, établissement de Vr. BULM, pharmacien chimiste, encoignure Dauphine et Hôpital, à la Nouvelle Orléans, où l'on trouvera constamment préparé—l'eau simple acidule gazeuse pour table, l'eau magnésienne saturée, les eaux de Seltz, celles de Vichy, de Spa, de Wals, de Clermont-Ferrand, de Sedlitz, de Barèges, de Contrexéville et en général les eaux les plus usuelles.

Dans le même établissement on prépare toutes les eaux minérales qui sont demandées par formule spéciale des médecins, ainsi que toutes les substances destinées à composer à domicile, les bains, les lotions et les douches d'eaux minérales. 27 oct

ARDOISES A VENDRE—350 carrés d'ardoises carrées, en débarquement du navire Edinburgh, et à vendre par WALSH & LYALL,
17 nov—1m 146, rue des Remparts.

LE soussigné a l'honneur de prévenir ses pratiques et le public, qu'il vient de recevoir de Paris un assortiment de bottes fines d'une qualité supérieure, ainsi que des bottes à liège, qu'il offre à vendre au No. 30, rue Conti.
16 nov—6,3ps P. SOUDE.

LA société sous la raison Vergne & Co. pour la fabrication de plâtre de Paris, calciné, étant dissoute d'un commun accord, le public est prévenu que la fabrique située près des Champs Elisées, encoignure Urquhart et Marigny, ayant été achetée par MM. Depouilly frères & Co. ils continueront (sur nouvelle échelle) la fabrication du plâtre calciné, employant les meilleures qualités de gypse provenant des carrières de Montmartre (France). Les plâtres seront toujours supérieurs à ceux importés de New York; chaque baril sera garanti contenir quatre boisseaux, et sera vendu au-dessous du cours des plâtres importés. MM. les constructeurs plâtriers ou entrepreneurs, sont priés de s'adresser à leur bureau, passage de la Nouvelle Bourse, encoignure St. Louis, ou au magasin d'entrepôt, rue Conti No. 119, où ils tiendront à leur magasin les ciments jaunes et gris hydrauliques, ciments romains &c. des plâtres préparés pour l'engrais des terres, seront toujours à la disposition des jardiniers et des planteurs à des prix modérés.

Signature de la société pour la vente des plâtres.
J N DE POUILLY, T. DEPOUILLY & co.
Pour les constructions seulement.
18juill DEPOUILLY & DEPOUILLY.

ROBESON & SEWALL ont transporté leur magasin d'encan, du No. 44, rue du Camp, au No. 112, rue de Chartres. 30 nov—1m

A VENDRE par A. M. DE MIRANDA, No 113, rue Bourbon; 400 milliers cigarres de la Havane, de différentes marques et qualités; 20 quarts de barriques Malaga doux, 3 barils cigares en papier, de qualité supérieure. 30 nov—6

DEPOT de voitures de la Louisiane, rue Royale, nos. 46 et 48. On vient d'y recevoir de superbes voitures des voitures légères; des barouches à siéges à la Dicky; sur ressorts en demi cercles, dito légères pour un ou deux chevaux, sur ressorts éliptiques, une grande variété de cabriolets, à vendre à bon marché, pour du comptant ou de bon billets. 29 nov

A VENDRE à bord de l'Antioch, 1081 sacs Sel de Cadix, de qualité supérieure; aussi, 35 barils huile de marsouin No. 3; 70 barils No. 2 et 5 de No. 1; aussi, 850 barils pommes de terre. S'adresser à bord, en face des Magasins du Fruit Port. 30 nov—6

CHANGEMENT DE DOMICILE.—Le docteur Duperron, dentiste, vient de transporter son domicile rue Dumaine, No. 158, où on le trouvera tous les jours de 9 à 3 heures. Il continue à guérir, sans les arracher, les dents douloureuses et attaquées de simple carie, particulièrement celles de la partie intérieure de la bouche (les incisives et canines) pour les quelles il garantit le succès de l'opération.

Il place des dents incorruptibles dont la couleur ne varie jamais, nettoie et corrige la dentition des enfans et fait toutes les opérations chirurgicales et mécaniques de la bouche.

Il prend des abonnés à l'année.

N. B. Le Docteur Duperron voulant faciliter à tout le monde les moyens d'obtenir ses soins, non seulement prendra généralement des prix modérés, mais encore consacrera un jour par semaine, le samedi, pour donner gratuitement aux personnes indigentes des consultations, arracher ou guérir les dents et faire les opérations chirurgicales de nécessité. 3 oct

SUCRE—100 boucauts sucre de première qualité, pour être délivrés à White Hall. S'adresser à
21 nov—26 THOS. BARRETT.

CHARBON—Les soussignés ont constamment un grand approvisionnement de charbon cannel Liverpool et Leigh, Peach Mountain de première qualité, passé au crible, en boucauts, à l'usage des familles, ou en grenier par barils qu'ils offrent à vendre en quantité convenable aux acheteurs à des prix modérés.

Les ordres laissés à leur bureau No. 26, rue Bienville, recevront une prompte attention.
[illegible] S. & J. [illegible]

CABOTAGE.

POUR CHARLESTON.—La goëlette fine voilière ABIGAIL, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Vincent, du port d'environ 100 barils, prendra du frêt pour le dit port. S'adresser au capitaine, à bord, en face de la rue Toulouse, ou à CUCULLU, LAPEYRE & CO.
27 nov. 27, rue Toulouse.

LIGNE DE PAQUEBOTS DE LOMBARD & CO.—POUR BOSTON.—Le navire CONCORDIA, nouvellement construit, capitaine Harding, partira sous peu pour le susdit port. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis du wharf de la rue St. Joseph, ou à
JNO. A. MERRITT,
28 nov 53, rue du Camp.

POUR ST. JOSEPH, FLORIDE.—La goëlette fine voilière HERALD, cap. Russell, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous le plus bref délai. Pour le reste du frêt, ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord en face de la rue Suzette, ou à JOHN A MERRITT,
23 nov No. 53, rue du Camp.

POUR SAVANNAH.—La goëlette fine voilière GEN. WAYNE, capit. Blackington, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira très prochainement. Pour frêt ou passage, s'adresser à GEORGE BEDFORD,
27 nov 22, rue Bienville.

POUR BALTIMORE.—Le brick VIRGINIA, classé A1, capitaine Iraun, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, pourra admettre encore 50 boucauts pour compléter son chargement. Pour frêt desquels ou passage, s'adresser à GEORGE BEDFORD,
26 nov 22, rue Bienville.

POUR PHILADELPHIE.—Le brick de première classe COMMODORE TUCKER capitaine Robinson, partira sous peu. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE,
23 nov 65, rue de la Commune.

PORTS ETRANGERS.

POUR LA HAVANE.—Le brick AUDEBON, fin voilier, capitaine Sabate, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour le reste du frêt ou pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à
R. GRONING & Co.
30 nov

POUR BORDEAUX.—Le navire fin voilier ELIZA, capitaine Schoemacker, partira pour le sus-dit port. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine ou à
H. PALOC & DUFOUR,
27 nov No. 110, rue de Chartres.

POUR ST. JAGO DE CUBE.—La fine voilière goëlette WATER-WITCH, capitaine Dupeyre, ayant une partie de son frêt engagé, partira sous peu. Pour la balance du frêt, ou passage, s'adresser à
A. CAPDEVIELLE & CO,
28 nov 19, rue Toulouse.

RECEMMENT reçu au No. 17, rue de la Commune, par le navire Mars, de Greenock, des charrues en fer manufacturées en Ecosse, rateaux, bêches, charrues doubles et autres instrumens aratoires d'un nouveau genre. Les cultivateurs et autres sont priés de venir examiner, demain, ces divers instrumens, qui sont entièrement nouveaux pour le pays; ils économisent le temps et sont d'une grande utilité.

Graines de Jardinage et de fermes de toutes descriptions et de première qualité, importées directement et à vendre par 23 nov W. DINN.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public qu'il vient de s'établir en cette ville commissionnaire pour la vente des produits et comestibles, et en cette qualité fait l'offre de ses services; il s'occupera toujours avec zèle et promptitude des affaires dont on voudra bien le charger et par ce moyen pense donner entière satisfaction aux personnes qui l'honoreront de leur confiance. Il vient de recevoir du Nord un assortiment de comestibles qu'il offre en gros à des prix raisonnables. HENRI TETE,
13, rue Conti.

P. S. Je ferai des avances raisonnables sur des consignations à mes amis de New-York, Philadelphie, Baltimore et Charleston. 17 nov—1m

BRUSLE & LESSEPS.—Imprimeurs, Libraires, Relieurs, Marchands Papetiers, &c. d'Objets de Bureaux, encoignure des rues de Chartres et Conti.

Au moment de la reprise des affaires, viennent se rappeler au souvenir de leurs pratiques, et les informent qu'ils sont prêts à exécuter tous ordres d'impressions, tels que,

Circulaires, pamphlets, billets à ordre, lettres de change, cartes d'adresse et de visite, affiches, étiquettes, blancs pour notaires &c. &c. ainsi que la réliure et rayure de tous les livres de banque, de bureaux publics et de commerce.

Ils ont reçu par les derniers arrivages, des envois de France.

Plumes de Perry, [double patente extra-fine pointe de Gillott] [métallique et damassée].

De Aab—Congrès et aigle.
Encre de Perry et autres.
Encre perfectionnée bleue et violette, de Guyot.
Encre rouge et carmin de Guyot.
Crayons de Conté, d'os et carbonné.
Cire et pains à cacheter de Londres, ces derniers en blanc et forbiant de 1, 4, et 4 de livre.
Papiers de toutes dimensions.
Papier pour plans et à dessiner.
Cartes blanches surface d'ivoire et émaillées, cartes colorées et émaillées.
Cartes à jouer.

Ils tiennent aussi—des blancs de Douane, tarif des Droits &c. &c.

Ils saisissent cette occasion, pour prévenir Messieurs les médecins et avocats qu'ils ont un assortiment de livres de lois et de médecine et qu'ils ont l'intention d'en recevoir constamment. 19 oct

AVIS D'ELECTION.—Les électeurs du 2d. District de la 1re Municipalité, sont prévenus que le lundi 10 décembre, l'élection d'un membre au jury de police pour ledit district, en remplacement de MR. G. Knap, dont l'élection a été déclarée nulle, aura lieu chez Messrs. Lamothe, rue de Chartres, sous la présidence de Messrs. J. Lamothe & J. B. Lamothe.

Les votes, au terme de la loi, seront reçus depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir.
CHS. MAURIAN, Juge et Président
26 nov—3ps,et le 10 du Jury de Police.

EN débarquement venant de Bordeaux et à vendre par le soussigné:
100 barriques vin de Médoc,
30 barriques vin St. Julien,
50 caisses vin St. Estèphe,
100 caisses vin haut Barsac et Sauterne,
100 caisses fruits à l'eau de vie,
50 paniers anisette.
Aussi, en magasin :
20 barriques vin de MR.
[illegible] caisses vin [illegible] MR.
10 quarts de caisse do MR.
25 novembre L. G. SASSINOT.

TRAITES sur Paris, et New-York, en sommes convenables aux acheteurs, à vendre par
BLANCHARD, EIMER & Co.
26 nov No. 26, rue Bienville.

VIN DE MADERE DE SICILE—500 pipes, demi-pipes, quart de barriques et octaves de vin fin, à vendre à des prix très réduits. Ces vins ont été expédiés du vieil établissement de B. Ingham & Co, qui ont obtenu la préférence pour leurs agents. Ils auront constamment en main un grand approvisionnement de leurs meilleurs vins. H & W ANDERSON,
28 aug 83 & 84, rue Tchoupitoulas.

LES soussignés informent respectueusement leurs amis et le public en général, qu'ils ont transporté leur établissement de la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) en cette ville, et qu'ils se chargeront de toutes commissions, comme ci-devant, à faire des transactions en marchandises et de leur commissions.
LAMBERT, BERCIER & Co.
No. 2, Front Levée, en face du débarcadère des bateaux à vapeur.

Références:
MM. [illegible] Belloso et Degelos, Nelle Orléans
[illegible] Kennedy et Soutier Norfolk, Va
[illegible] et Branda
[illegible] Kennedy et Co. New-York.
[illegible]
[illegible] Tucker, Boston.
[illegible] Hermé, Havre.
[illegible] frères, Marseille.
[illegible] Laboos, Pointe à Pitre (Guadeloupe).
24 oct—3

G. R. STRINGER, Bureau de Change, rue du Canal, No. 50, Nouvelle-Orléans, achète et vend des lettres de change, billets à ordres, actions de banque et autres des billets de banque non courants, doublons, souverains et autres monnaies en or, à aux taux très-raisonnables. 17 oct—1 an

M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co. offrent à vendre, rue Toulouse No. 27:
1100 sacs café de la Havane,
600 caisses sucre blanc,
60 caisses sucre brun de la Havane,
500 milliers cigares Havane, Regalia, Cabanas Trabucos et autres,
120 caisses citrons,
15 barils vin vieux de Catalogne,
140 livres safran espagnol. 21 nov

AVIS est donné au public, que demande a été faite au bureau des directeurs de la Compagnie du Gaz et de Banque, pour le renouvellement du certificat No. 1, de soixante dix actions de ladite banque, payés en plein, en faveur de Samuel Philips & Lawrence Philips, commerçant sous la raison de James Phillips & Sons, à Londres, ledit certificat ayant été perdu. 1—3, de s., 3ps.

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages de France un assortiment de marchandises de goût, qu'ils offrent en vente.
DUTHIL & FAISANS,
6 nov—1m 123, rue Royale

RACINES D'OGNONS-FLEURS DE HOLLANDE. Le soussigné vient de recevoir du grand Jardin de A C Van-Eden & Co fleuristes d'Haarlem (en Hollande) un superbe assortiment de racines d'ognons-fleurs hollandais, consistant en hyacinthes doubles et simples, tulipes, impériales à couronnes, crocus, polyanthes, narcisses, jonquilles, renoncules, anémones, glaïeuls, iris, pensées, &c &c.

Ces racines ont été importées directement d'Europe, par le navire Rubicon, actuellement en déchargement. Les admirateurs de ces belles plantes peuvent maintenant s'en procurer par variétés et à des prix modérés. Le mois de novembre est l'époque convenable pour ces plantes. Wm. DINN,
5 nov 17, rue de la Commune.

PLANTS DE POMMES DE TERRE de qualités supérieures, reçus par le navire Echo, et à vendre au No. 17, rue de la Commune.

150 barils de Pommes de terre à cil ouvert—50 barils de Pommes de terre blanches et hâtives d'Angleterre; 50 barils de Pommes de terre dite de Rohan, les plus délicieuses pour la table, et les plus productives pour le jardinage.—Le tout provient de l'habitation du Juge Buel à Albany et sont garantis pour être de qualité supérieure à tout ce qui a été importé ici, jusqu'à ce jour.
20 nov A. DINN.

SUCCESSION LUKE VIGNEAU.

AVIS est par le présent donné aux créanciers de cette succession, d'avoir à se faire connaître au soussigné et à lui présenter une note du montant de leurs créances et des titres sur lesquelles elles sont fondées. URBAIN PLAUCHE,
Exécuteur testamentaire, encoignure des rues Camp et Millaudon. 22 nov—6, 3ps.

ACTIONS des banques de Carrollton et du Commerce, à vendre par
PATTON & PICKRELL,
3 déc No. 9, rue du Camp.

PLAN de la Ville de la Nouvelle Orléans, à vendre par NORMAN, STEEL & CO,
3 déc rue Bienville, entre Chartres et Levée.

CAFE—175 sacs Café vert de la Havane, venant d'être reçu, et 450 milliers Cigarres de la Havane, de différentes qualités, à vendre par
3 déc J. M. CABALLERO.

CABRIOLETS.—Les soussignés ont reçu un assortiment de cabriolets, à roues hautes, convenables pour les habitans des campagnes qu'ils offrent à vendre à bon marché. H. BEACH & Co.
1er déc 46 et 48, rue Royale.

ACTIONS.—Actions des banques du Commerce de la Bourse et de la Cité, en demande par
PATTON & PICKRELL,
30 nov No. 9, rue du Camp.

PAPIER DOUBLE D'ENVELOPPE—700 rames en magasin et à vendre par ED. SPRAGUE
3 déc 22, rue de la Douane.

POISSONS CONFITS—30 barils aloses confites en magasin et à vendre par ED. SPRAGUE,
3 déc 22, rue de la Douane.

CHANDELLES DE SUIF—150 caisses chandelles de suif reçues par le navire Concordia, et à vendre par ED. SPRAGUE,
3 déc 22, rue de la Douane.

SUCRE—10 boucauts de première qualité, en débarquement du steamboat [illegible], et à vendre par P. H. GALLWEY, 6, rue Conti.
3 déc

MELASSES—46 tierçons en bon ordre, en débarquement du steamboat [illegible], et à vendre par P. H. GALWEY, 6, rue Conti.
3 déc

SAVON—[illegible] boîtes savon No. 1 et 2 de Boston, reçus et à vendre par E. SPRAGUE,
3 déc No. 22, rue de la Douane.

POUR L'INTERIEUR.

PAQUEBOT REGULIER Pour Bâton Rouge, Plaquemines, Donaldsonville et tous les lieux intermédiaires.—Le bateau à vapeur, fin marcheur, TECHE, capitaine J. Chauvin, venant d'être inspecté et classé A 1, fera les voyages comme paquebot régulier pendant la saison, et partira de la Nouvelle-Orléans tous les jeudis à 10 heures précises du matin, et de Bâton Rouge tous les samedis à la même heure.—Pour frêt et passage, ayant de très beaux emménagements, s'adresser à GOURDAIN & BENIT,
28 nov 13, rue Conti.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI.—Le superbe bateau-à-vapeur NORFOLK, capitaine [illegible], est attendu à chaque jour, et partira immédiatement après son arrivée, pour les lieux susdits et ceux intermédiaires. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à PIERCE SHANNON & BRO.,
28 nov 57, rue des Magasins.

PAQUEBOT REGULIER POUR MEMPHIS ET RANDOLPH.—Le superbe bateau à vapeur ORONOKO, capt. Bayworth, est attendu à chaque jour; il fera ensuite régulièrement des voyages entre ce port et ceux intermédiaires, durant la saison. L'Oronoko vient d'être complètement réparé, on lui a mis de nouvelles machines et de nouvelles bouilloires, et comme on l'a disposé pour recevoir du coton, il n'est surpassé par aucun bateau naviguant sur le fleuve. Pour frêt ou passage, devant être expédié sous peu, s'adresser à bord ou à
PIERCE SHANNON & BROTHER,
28 nov 57, rue des Magasins.

PAQUEBOT REGULIER POUR VICKSBURG, ST. NATCHEZ, GRAND GULF, RODNEY, EMPEROR, capitaine Auter, est attendu à chaque instant et fera des voyages réguliers durant la saison, entre ce port et ceux ci-dessus. Ce bateau vient d'être complètement réparé et amélioré, et peut être considéré comme étant actuellement un des plus agréables naviguant sur les eaux de l'Ouest. Pour fret ou passage, s'adresser à PIERCE SHANNON & BROTHER,
28 nov 57, rue des Magasins.

PAQUEBOT HEBDOMADAIRE REGULIER, entre la Nouvelle Orléans et la Mobile—Le steamer ISABELLA capitaine Chs Walker, ayant éprouvé des réparations générales, reprendra ses voyages réguliers comme il est ci-dessous mentionnés; il commencera samedi prochain 21 du courant, et partira du bout du chemin de fer Pontchartrain après l'arrivée des chars de midi. A son retour, il partira de la Mobile, tous les mercredi. Ses emménagements sont supérieurs, et l'on portera toutes sortes d'attentions aux passagers. Pour frêt ou passage, s'adresser à WALKER KNIGHT & Co.,
16 oct 26, rue de la Nelle Levée.

PAQUEBOT REGULIER.
Pour Bâton Rouge, Plaquemines, Donaldsonville, et tous les lieux intermédiaires.
Le steamer MARINER, capitaine J B Noland, fera les voyages comme paquebot régulier, pendant la saison, et partira de la Nouvelle Orléans, tous les samedis, à 10 heures du matin et de Bâton-Rouge tous les mardis à 10 heures du matin. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à ROBESON & SEWALL,
3 oct 44, rue du Camp.

Paquebot entre la N.-Orléans et Bayou Sara.
Le superbe steamer HUNTSVILLE, paquebot entre la Nlle. Orléans et le Bayou Sara, sera prêt à prendre du frêt, lundi après-midi jusqu'à l'heure de son départ—Jours de départ : tous les Mercredis, à 10 heures d'ici, et du Bayou Sara, tous les samedis à la même heure précise. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à SMITH & VOORHEES,
35, rue du Camp.

N. B. Le Huntsville a été inspecté et ensuite réparé et marqué A. 1. au bureau de l'assurance. 3 oct

AVIS aux personnes qui désirent visiter les Attakapas et les Opélousas.
Le steamer GALINTAN, ayant de très bons emménagements partira du village Indien situé à trois lieues dans le Bayou Plaquemines, tous les Lundis à midi précis, et reviendra pour partir pour les Opélousas tous les Jeudis à midi, pendant la saison des basses—Les passagers trouveront toujours chez M. J. Orillon des voitures pour les transporter, et des waggons pour leurs bagages ou marchandises.
4 sep POLLAIN, BELOCQ & DEJELOS.

Paquebot entre la Nouvelle Orléans et le Bayou Sarah.
Le steamer LEVANT, bien construit et marcheur de première classe, ayant été acheté par le capitaine Laurent, fera avec son commandement, pendant toute la saison, les voyages ci-dessus mentionnés, et des postes intermédiaires. Il partira de la Nouvelle Orléans tous les dimanches à 10 heures du matin et du Bayou Sarah, tous les mercredis, à la même heure.
25 oct J. B. COLLA, Agent.

A VENDRE.—Le bateau à vapeur HOWARD, d'un léger tirant d'eau, bien fourni et tout entier, disponible, [illegible] pour porter 120 tonneaux et ne calant que 4 pieds et demi. Pour plus amples informations, s'adresser à GODFREY, LAWRIE & SMALL,
8 oct 28, rue du Camp.

A VENDRE.—Le steamboat Hempstead.—La vente du susdit steamboat, tel qu'il est, aura lieu pour le 1er. de courant, ayant été remise jusqu'au 20 de ce mois, il sera de jour offert en vente, à l'encan, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, par Hewlett & Camp encanteurs, s'il n'est pas vendu à l'amiable avant cette époque.
L'inventaire est déposé au bureau de M. Maunsell White & Co. Pour les prix et les conditions de la vente s'adresser à GREGORY BYRNE, ou à MAUNSELL WHITE & Co.
3 nov—13

POUR LA MOBILE.—Le steamer GIRAFFE, paquebot régulier, capitaine Swiler, partira tous les mardi et samedi, du bout du chemin de fer après l'arrivée des chars de midi, et à son retour, il partira de la Mobile tous les lundi et vendredi. Pour passage, s'adresser à bord, au capitaine SWILER.
P. S. Toutes les fois que le nombre de passagers serait suffisant, la Giraffe s'arrêtera aux points intermédiaires, pourvu que le capitaine Swiler en soit préalablement informé. 7 nov

LIGNES DE PAQUEBOTS.

Ligne de paquebots de Lombard & Co. entre Boston et la Nelle. Orléans.

Cette nouvelle ligne a été expressément construite pour les voyages des ports ci-dessus, les navires sont tous d'un tirant d'eau convenable, ayant de bons emménagements, et tous les efforts seront faits pour contenter les passagers. Cette ligne est composée des navires suivants :

Cashmere	445 tonneaux	capitaine	B. Loring.
Catharina	400	"	E. Lovett.
Chaucer	375	"	D. Eldridge.
Columbiana	375	"	C. Barker.
Concordia	375	"	Harding.

Les navires ci-dessus sont tous doublés et chevillés en cuivre, et sont commandés par des capitaines d'une grande expérience. Les chambres pour les passagers sont séparées, et leurs tables sont bien servies.

Ces paquebots seront toués et remorqués par les bateaux à vapeur, et le plus grand soin sera observé pour les jours de départ et s'il advenait que des paquebots réguliers fussent en manque, il sera envoyé à leur place en remplacement. On recommande une portion du patronage du public. Les agents n'obligeront pas le prix des frêts, ni pour les marchandises qui y seront expédiées; ils avanceront et se feront payer les dépenses sur les marchandises qui seront envoyées par ces navires.

Ces navires partiront tous les 1er et 15 de chaque mois. Pour frêt ou passage s'adresser à JOHN A. MERRITT,
53, rue du Camp, près de la rue du Canal.
N. B. On fait des avances sur les marchandises expédiées consignées à MM. A. C. Lombard & Co à Boston. 3 nov

LIGNE DE PAQUEBOTS ENTRE LA NLE. ORLEANS ET BALTIMORE.
Cette ligne se composera des navires ci-après, lesquels ont été construits ou achetés pour l'exécution de ces voyages, savoir:
Navire SEAMAN, Capitaine Minor,
Barque MARY, " Nickerson,
" HAD PERRY, (neuf) " Stevens,
" SOLOMON SALTUS, " Lothan,
Brick ARCHITECT, " Gray.

Ces bâtiments sont de première classe et ont des emménagements beaux et bien meublés; ils sont d'un faible tirant d'eau et peuvent pénétrer jusqu'à Baltimore pour y charger et décharger. Le frais de toué du fleuve pour les ports dans le Chesapeake ou la rivière James, et ils seront expédiés pour en destination respective par Mrs. Clark & Hellinga, agents pour ladite ligne à Baltimore; les frais occasionnés par les marchandises chargées seront avancés et en le débarque. Le prix du passage est fixé à $60. On fournira toutes espèces d'ample provisions de la première qualité.

On emploiera dans toutes les occasions des bateaux de remorque pour monter et descendre le Mississipi.

Pour frêt ou passage, s'adresser à
GEORGE BEDFORD,
12 oct 22, rue Bienville

PAQUEBOTS POUR NEW YORK.
[Nouvelle Ligne.]
Devant partir ponctuellement tous les LUNDIS pendant la Saison, chargés ou non.
Navire Orléans, capt. S. Sears, 590 tons, 17 Nov
Navire Alabama, capt. C C Berry, 474 tons, 11 Dec
Navire Arkansas, capt. E S Denis, 627 " 15 Dec
Navire Gaston, capt W Hathaway, 548 tons 8 Jan
Navire Nashville, capt D Jackson, 540 " 22 Jan
Navire Kentucky, capt J Bunker, 600 " 5 Fév

Les navires ci-dessus sont de première classe doublés et chevillés en cuivre, et ayant été construits à New York, expressément pour ce commerce; ces navires n'éprouvent jamais de retard en passant la barre.

Les capitaines de ces bâtiments d'une grande expérience, ont fait la traversée toujours remorqués soit en descendant soit en montant le Mississipi. Ils ont des appartements parfaitement meublés, et leurs tables seront toujours servies des meilleures provisions.

Le prix des passagers à la chambre est de $90, sans vin ni liqueurs; les officiers de l'équipage ne doivent que de l'eau. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à H. O. AMES,
No. 46 rue du Camp.

Ces navires ne seront pas responsables des coulages, casses de verreries, quincaillerie, marbre ou granit, cuivre, acier etc., ni des paquets ou objets à bord qu'un connaissement en sont fait et signé au bureau des agents. 6 juin

A VENDRE pour être une occasion—La goëlette fine voilière GENEVA, du port de [illegible] barils, maintenant amarrée de l'autre bord du fleuve, entre les deux terres. Pour les conditions, qui seront raisonnables, s'adresser à
A. M. DE MIRANDA,
1er nov 113, rue Bourbon.

DROGUES ET MEDECINES—J. B. Prévost s'est établi en cette ville pour la vente en général de drogues en gros. Il reçoit en ce moment un grand envoi de drogues fraîches et véritables, qu'il vendra à des termes libéraux. Il sera à même de satisfaire pleinement les pharmaciens de la ville et ceux de l'intérieur, les médecins, négociants et habitants, qui trouveront chez lui des avantages tels qu'ils n'en ont point eus en cette ville. Son intention est de tenir strictement à ce genre d'affaires. Son approvisionnement sera complet sous peu, et dans quelques semaines il répondra aux demandes en général. Tous les ordres de la campagne et ceux envoyés par adresse seront promptement exécutés. No. 20, rue du Camp, Nouvelle Orléans. 24 nov

GRANIT ET MARBRE—Pour façade de maisons soubassemens de portes et fenêtres, et linteaux, frontispices de maisons bourgeoises; monuments de tombes &c. &c. Le tout fourni et mis en place, ou expédié à l'intérieur. Ceux qui auraient des travaux à faire en ce genre sont invités à s'adresser au soussigné le plus bref délai que possible. S'adresser à NEWTON RICHARDS,
No 163, rue de la Douane, entre Bienville et Conti.
26 oct

LES soussignés ont formé une maison de commission sous la raison de commerce Blanchard, Eimer & Co.

M. Samuel Eimer de la Nouvelle Orléans, actuellement résidant à Paris, est muni de pouvoir suffisant pour signer la raison sociale pour affaires.
THEODORE BAILLY-BLANCHARD,
JACQUES HENRY EIMER
6 nov 26, rue Bienville.

MAGASIN DE MEUBLES NOUVEAUX.—Un assortiment complet de Meubles nécessaires, à de tous les genres, en débarquement de No. 27 rue Bienville.
29 oct—1m JOHN P. ALBERT.

LE soussigné offre à vendre à des conditions avantageuses—41 caisses [illegible] [illegible], vieille réserve, [illegible] qualité [illegible] Duriac, de Bordeaux.
[illegible] & Co.
[illegible], rue Bienville.